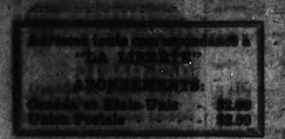
VOLUME VIII. WINNIPEG, MARDI, 13 JUILLET 1920 NUMERO [illegible]



LA LIBERTÉ

Imprimé et publié par la
WEST CANADA PUB. CO. LTD.
619 Ave McDermot
Phones A 1816—A 1817

Directeur: HECTOR HEROUX

DIEU ET MON DROIT

Reconnaisance

Nous serions bien ingrats de ne pas dire publiquement notre reconnaisance à l'intelligent et energique comité qui vient de terminer sa tournée dramatique, à travers la province, au profit de La Liberté.

Au profit de La Liberté, c'est vrai; il faut pourtant s'entendre. Nous voulions de noveaux abonnés, nous voulions nettoyer notre liste d'anciens abonnés et lui donner mine un peu pimpante. Nous avons atteint notre but ou mieux nos jeunes, secondés par la bienveillance d'un public qui avait appris à apprécier leur talent, l'an dernier, ont rempli l'objet de nos désirs. En maints endroits, nos acteurs n'ont guère joué que pour nos abonnés, puisque chaque abonnement en règle donnait droit à deux billets gratuits. Les salles n'étant pas vastes dans la plupart des paroisses, le revenu des autres billets n'a pu être considérable. Nous sommes cependant satisfaits. Quelques centaines d'abonnés nouveaux veulent dire un soulagement pour la caisse du journal et surtout une augmentation d'efficacité pour l'oeuvre que La Liberté a fait et se propose de faire à l'avenir.

Il y a place pour mille abonnés nouveaux. Nous voudrions entrer dans mille foyers de plus. Un coup d'oeil jeté sur le nombre de familles françaises du Manitoba et une autre sur notre liste d'abonnés, même après la fructueuse tournée des jeunes, nous autorisent à tirer cette conclusion. Huit années de journalisme catholique ont contribué à nous enlever les quelques naïvetés qui nous restaient sur la facilité de faire une oeuvre de presse comme la nôtre; nous savons qu'un rude travail sera nécessaire pour atteindre le millier d'abonnés que nous n'atteignons pas et que nous devrions atteindre, mais nous y mettrons l'endurance voulue. Si nos abonnés actuels voulaient seulement nous donner un petit coup de main, ce serait chose facile, mais un petit coup de main dérange et, dame, se déranger, ça coûte.

Nos jeunes se sont dérangés beaucoup pendant un mois, parfois contre pluie, boue et mauvais chemins; c'est dire quel gros merci nous leur devons.

Leur tournée a été un franc succès; ils en sont satisfaits et nous aussi. Bien reçus partout, ils ont procuré une bonne recréation à leur auditoire et ils ont fait une bonne oeuvre.

Nonseulement La Liberté a profité de leur dévouement, mais la cause des tracts de l'Action Française en a également profité. Pendant un des entr'actes, nos jeunes se faisaient propagandistes de bonne et saine littérature. Ils ont ainsi placé dans les différentes familles des groupes français visités plus de deux milles exemplaires de ces différents tracts. C'est une bonne semence qui lèvera en fruits de fierté nationale. Nos jeunes ont rendu là un bon service à la cause catholique et française: c'est de l'action et de la bonne.

C'est justice, croyons-nous, de remercier en même temps, la compagnie "Delco Light" d'avoir bien voulu accompagner nos acteurs en bon nombre d'endroits et leur fournir une lumière électrique superbe. A Saint Adolphe,-ailleurs, peut-être,-mais à Saint-Adolphe nous y étions, la petite machine Delco était installée dehors; un orage violent s'abattit pendant la séance, mais la Delco ne broncha pas. Elle a donné là une belle démonstration de sa commodité et de son efficacité.

Apres cinquante ans

C'est en juillet prochain que le Manitoba célèbre le cinquantenaire de son entrée dans la Confédération.

Le département de l'Instruction publique manitobaine a voulu commémorer ce fait en faisant imprimer, aux frais du public, une plaquette qui a pour titre: *Empire Day*. Le titre ne sied guère à la chose croyons-nous, mais il montre clairement la pensée dominante de ceux qui font servir l'école à leurs fins politiques plus qu'à l'instruction des enfants qu'ils encombrent d'une protection fort peu désirable et peu désirée par un grand nombre.

La première page de la plaquette porte ces mots:

"Pendant les cinquante dernières années la population de Manitoba est passée de douze mille à six cent mille et la province s'est taillé une place enviable dans l'agriculture, l'industrie et le développement social."

En plus de cela, elle est devenue "la terre classique du chiffon de papier". On tait la chose; il importe qu'elle soit dite.

Cette affirmation n'est pas faite par désir de nous montrer désagréable en faisant résonner une note discordante dans le concert de louanges du cinquantenaire, mais par souci de la vérité historique qui garde ses droits partout et toujours. Qui sait si le hideux spectacle des injustices commises ne donnera pas un désir de réparation à ceux aux yeux de ceux qui ne sont pas trop préjugés, le bien fondé de nos qui peuvent et doivent réparer? Il servira, dans tous les cas, à établir, réclamations.

Le Manitoba s'est taillé une place enviable dans l'agriculture, l'industrie et le développement social, c'est vrai.

Mais, le progrès religieux, intellectuel et moral est-il si peu de chose qu'on puisse le passer sous silence à pareil jour? Nous ne le croyons pas. C'est un petit examen de conscience national que nous voulons faire; c'est peut-être plus utile que de lancer des fusées et d'emboucher la trompette; car, il y a bien quelques ombres au tableau.

C'est la justice qui élève les nations. Il est bon de voir jusqu'à quel point le Manitoba en a observé les lois. De plus, personne n'est fort contre Dieu! Notre province lui a-t-elle rendu le culte que réclame Sa souveraine majesté?

Vanter le progès matériel n'est pas blâmable, les gouvernements ayant mission de le procurer à leurs administrés; mais si à côté du progrès matériel, il y a recul dans l'ordre intellectuel et moral, la résultante n'est pas réjouissante, pas plus qu'elle n'est rassurante pour un pays.

Or, ce recul existe au Manitoba.

Le montrer à nos amis et le rappeler à nos ennemis, est l'objet de ce modeste travail.

Le Manitoba est coupable d'injustice, et, par le fait de cette injustice, il s'est insurgé contre Dieu.

"Dieu, ça n'existe pas", disait, ces jours derniers, un bambin de quinze ans, à l'un de nos curés.

— Mais, mon enfant, pouvez-vous croire que le cadre que vous voyez là, appendu au mur, s'est mis là tout seul?

— Non, impossible.

—Alors, comment pouvez-vous concevoir que tout ce monde extérieur dont vous admirez l'ordre se soit mis là tout seul?

— J'ignore, et je ne puis pas vous l'expliquer, mais si vous voulez aller trouver notre maître de classe, il vous expliquera cela, mais Dieu, ça n'existe pas.

C'était un élève des écoles publiques de Winnipeg, qui parlait ainsi, et il n'est sûrement pas le seul empoisonné.

C'est pourquoi nous disons que l'acte du gouvernement du Manitoba privant la province de l'école confessionnelle, seule digne d'un pays chrétien, a été non seulement un acte injuste, mais un acte d'impiété. C'est une semence d'erreur qui lève déjà en fruits de malédiction.

Des volumes ont été écrits sur les graves événements qui se sont déroulés dans la dernière partie du demi-siècle que fête le Manitoba; il nous faut les résumer dans un article de revue.

L'école confessionelle et l'égalité de droit du français et de l'anglais furent posées comme conditions essentielles de l'entrée du Manitoba dans la Confédération.

L'Acte du Manitoba fut le résultat de négociations entre les délégués du Manitoba et le gourvernement d'Ottawa. Voté en 1870, il reçut la sanction impériale en 1871.

La législature de Manitoba l'a déchiré en 1890. Premier chiffon Une injustice a été commise.

Laissons parler leurs Seigneuries du Conseil Privé d'Angleterre.

"Le seule question à décider (disent-ils) est de savoir si les lois de 1890 ont porté atteinte à un droit ou privilège dont la minorité catholique jouissait auparavant. Leurs Seigneuries ne peuvent pas voir comment il peut être répondu autrement qu'affirmativement à cette question.

"En fait, l'objection des catholiques romains à des écoles comme celles qui reçoivent seules les subventions de l'Etat sous l'autorité de l'Acte de 1890 est consciencieuse et solidement fondée.

Violation de la justice et attentat aux consciences, voilà, en deux mots, le résumé du jugement célèbre.

Et le gouvernement du Manitoba, composé de loyaux sujets de Sa Majesté Britannique, s'exécuta sans doute et répara l'injustice?

Pas du tout; artiste en chiffons, il fit de nouveaux débris du jugement de leurs Seigneuries du Conseil Privé.

Mis en demeure de faire justice, il refusa net de le faire.

La minorité s'adressa à Ottawa pour obtenir l'exécution de la sentence du Conseil Privé d'Angleterre.

Le cabinet d'Ottawa se demanda s'il avait bien droit d'intervention, et, pour s'en assurer, il fit plaider la chose devant la Cour Suprême du Canada et devant le Conseil Privé d'Angleterre. Celui-ci répondit qu'il avait le droit d'intervention.

En mars 1895 le gouvernement d'Ottawa adoptait son arrêté réparateur (*Remedial Order*) qu'il ne faut pas confondre avec la législation réparatrice qui vint plus tard, ou mieux ne vint pas, puisque l'opposition, sous la conduite de M. Laurier, fit de l'obstruction jusqu'à l'expiration du terme parlementaire.

L'arrêté réparateur fût donc envoyé au gouvernement manitobain.

C'est le troisième chiffon que le gouvernement manitobain devait envoyer au panier.

L'arrêté réparateur demandait au gouvernement manitobain d'amender la loi de 1890, de manière à remettre leurs droits aux catholiques, notamment:

"(a) Le droit de construire, entretenir, garnir de mobilier, gérer, conduire et soutenir des écoles catholiques romaines de la manière prévue aux actes que les deux statuts susmentionnés de 1890 ont abrogés;

"(b) Le droit à une quote-part de toute subvention faite sur les fonds publics pour les besoins de l'instruction publique;

"(c) Le droit pour les catholiques romains qui contribuercnt à soutenir les écoles catholiques romaines, d'être exemptés de tous les paiements ou contributions destinés au maintien d'autres écoles.

A cela le gouvernement manitobain répondit en juin 1895:

Ces privilèges que l'arrêté du Conseil nous ordonne de rendre à nos concitoyens catholiques romains sont substantiellement les mêmes privilèges que ceux dont ils jouissaient avant 1890. Obéir aux termes de l'arrêté, serait rétablir les écoles séparées catholiques romaines. Nous sommes donc forcés de dire respectueusement à Votre Excellence en Conseil, que nous ne pouvons accepter la responsabilité de donner effet aux termes de l'arrêté réparateur.'

En d'autres termes, c'est le voleur qui dit respectueusement qu'il ne peut pas accepter la responsabilité de rendre ce qu'il a volé.

Sous des dehors de politesse, c'était tenir des propos de révoltés contre l'autorité légitime.

Ottawa, mis au défi, au lieu de saisir le voleur au collet, entra en pourparlers avec lui et lui envoya ce qui devait devenir le quatrième chiffon.

En juillet 1895, il dit au gouvernement manitobain:

"L'ordre réparateur joint à la réponse du gouvernement manitobain, a revêtu le parlement fédéral d'un droit de compétence absolu dans l'espèce. Mais, il ne s'en suit aucunement que le gouvernement fédéral ait le devoir d'insister que la législation provinciale, pour être mutuellement satisfaisante, doive se calquer sur la teneur de l'ordre. On espère cependant que les autorités locales sauront s'arrêter à un moyen terme afin que l'intervention fédérale ne soit pas nécessaire."

En langage ordinaire, cela voulait dire: la minorité catholique a droit à une réparation complète, telle est la sentence de la plus haute cour de justice, le Conseil Privé d'Angleterre. Nous savons que vous n'avez guère de considération pour ce tribunal que dans le mesure où il favorise vos vues étroites; soyons bons garçons; nous ne vous demandons pas de tout rendre, mais, offrez au moins quelque chose d'acceptable.

A cette demande, pourtant modérée, le gouvernement manitobain répondit, le 21 décembre 1895:

"Pour ces considérations, je crois devoir émettre ici l'avis, en ce qui concerne le gouvernement de Manitoba, que la proposition d'établir, sous quelque façon que ce soit, un système d'écoles séparées, soit positivement rejetée, et que l'on maintienne le principe d'un système uniforme d'écoles publiques et non-confessionnelles."

C'est M. Sifton qui parle au nom du gouvernement manitobain; on le reconnait à sa marque de fabrique. Le gouvernement déclarait avoir bien l'intention de rester en possession de ses déprédations, et le quatrième chiffon prenait le chemin du panier.

Pour ne pas être un objet de mépris à la face du pays, le gouvernement d'Ottawa devait aller de l'avant; il introduisit sa législation réparatrice (*Remedial Bill*).

Mais la politique de conciliation devait être de nouveau mise à l'essai par le gouvernement d'Ottawa. Pendant qu'on discutait en chambre le sort de l'Acte réparateur, le gouvernement envoya au Manitoba M.M. Donald Smith, A.-R. Dickey et Alphonse Desjardins. Ces messieurs firent une proposition qui paraissait une bien pâle réparation du mal causé par la loi de 1890 et les amendements de 1894, mais le gouvernement de Manitoba était décidé à ne rien donner de substantiel et cette démarche comme toutes les autres n'aboutit à rien.

L'Acte réparateur fut donc poussé devant les Communes. M. Laurier, le chef de la loyale opposition de Sa Majesté, proposa l'étranglement du projet de loi qui avait pour but de mettre à exécution l'arrêt du Conseil Privé de Sa Majesté; M. Laurier organisa l'obstruction en chambre pour empêcher que l'acte ne fût voté.

Le Parlement mourut de sa mort légale avant le vote final.

M. Laurier arriva au pouvoir comme résultat de l'appel au peuple.

C'est le soleil radieux des "honorables compromis" qui se lève; les classiques *Sunny ways* devaient convaincre les ministres de Winnipeg et les amener à faire justice. Ceux-ci avaient déjà envoyé à l'égout quatre chiffons, mais ils respecteraient le cinquième!

Le compromis Laurier-Greenway vit donc le jour.

C'était l'abandon pur et simple du droit des catholiques, reconnu par le Conseil Privé, une honteuse capitulation du gouvernement central, gardien né du droit des minorités, en face de la révolte du gouvernement manitobain; c'était rendre inutiles les laborieuses et très coûteuses plaidoiries devant toutes les cours de justice du pays et trois recours au Conseil Privé d'Angleterre; au point de vue pratique, qu'on oublie peut-être trop, c'était la liberté complète au gouvernement manitobain de jeter à l'égout, quand bon lui semblerait, ce nouveau chiffon comme il avait fait les quatre autres.

Il n'a pas tardé à le faire. Le compromis Laurier-Greenway n'existe plus; l'acte brutal qu'on appele la loi Thornton lui a donné le coup de grâce.

La politique des "honorables compromis", qui devait sauver au moins des débris, n'a rien sauvé du tout; tout est perdu, l'honneur y compris.

C'est l'aboutissant fatal de toute politique de compromis sur les questions essentielles. Sommes-nous en possession d'un droit très clair? L'unique stratégie est de le défendre, s'il est attaqué. Mais c'est aller à la défaite! diront les pacifistes quand même.—Peut-être. Mais le combat a du moins ce mérite d'affirmer la justice et de libérer nos consciences. Il rend l'ennemi respectueux de sa victime, moins empressé à donner le coup de grâce à des hommes qu'il sait déterminés à défendre leur vie jusqu'au bout. Dans l'ardeur de la bataille, le sentiment du droit s'éveille plus fort dans le coeur des opprimés; les injustices font se cabrer les âmes et ainsi se préparent parfois les sursauts libérateurs. L'histoire de toutes les minorités l'atteste: elles n'ont triomphé, elles n'ont secoué l'oppression qu'au prix d'une lutte inlassable.

Du reste, la voie des compromis est-elle plus sûre?

Une expérience lamentable nous défend de conclure à l'affirmative. La lutte ouverte ne semble-t-elle pas devoir protéger dans l'Ontario, ce que la politique des "honorables compromis" nous a fait perdre ici?

Cette dernière politique semble perdre de son ascendant chez les nôtres de la province mère. Ce n'est pas trop tôt si nous voulons garder ce qui nous reste dans le domaine fédéral. 1. N'allons pas trop nous fier à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord pour la protection de nos droits à Ottawa. 2. Les minorités de l'Ouest avaient des garanties légales de premier ordre. 3. En pratique, l'Acte a déjà reçu d'assez nombreuses blessures, pour que sa santé générale nous inspire des craintes. Une surveillance étroite et le souci des détails dans tous les domaines pourront seuls lui garder son efficacité actuelle et réparer les dommages qu'il a déjà subis.

Mais, ne perdons pas de vue le Manitoba, puisque c'est son cinquantenaire qui nous occupe. Jusqu'ici nous n'avons parlé que des droits de la minorité catholique de quelques race qu'elle soit. Notre article ne serait pas complet si nous ne disions un mot du droit particulier de la population de langue française l'usage de sa langue.

Au point de vue de ce qu'on appelle la loi au Manitoba, et qui n'est en réalité que l'imposition de la force brutale, le français a subi le sort des écoles catholiques.

L'Acte de Manitoba sanctionné par le gouvernement fédéral en 1870 et par le parlement impérial en 1871, garantis les droits du français. Le français a les mêmes droits au Manitoba que l'anglais dans la province de Québec.

Depuis 1890 on refuse de reconnaître ce droit. Nous saurons attendre l'heure de la réparation et de la justice, mais nous sommes d'avis que la paix du Canada, sa prospérité peut-être auront gravement à souffrir avant que le français qu'une majorité étroite s'efforce de bannir, ne disparaisse du Manitoba.

Sur l'une comme sur l'autre question, qu'on n'aille pas conclure de ce que nous venons d'écrire, que nous sommes partisans de la doctrine du "tout ou rien".

Quand l'édifice est debout, nous sommes partisan convaincu de la doctrine qu'il faut livrer bataille plutôt que d'en laisser ruiner les parties essentielles; en face de ruines nous savons qu'il faut s'efforcer de les relever graduellement. Nous avons écrit ailleurs et nous n'avons pas changé de disposition:

"Nous ne repousserons pas les réparations partielles qui nous seront offertes, mais convaincu qu'une question n'est définitivement réglée que quand justice pleine et entière a été rendue, nous réclamerons persévéramment cette justice, en faisant appel à tous les esprits droits à toutes les âmes soucieuses d'équité et de Liberté. Libres de toutes attaches politiques, nous placerons ces revendications bien au-dessus des intérêts et des préoccupations de partis et nous invitons dès maintenant tous les amis du droit, à quelque parti qu'ils appartiennent, à se raillier sur ce terrain commun, et à nous prêter un dévoué concours."

Au mois de novembre dernier, nous avons dit publiquement, au cours d'une conférence que "les écoles neutres sont, au point de vue religieux, une abomination; au point de vue pédagogique, une faillite", et nous croyons l'avoir assez solidement établi, en laissant parler ceux qui n'ont pas notre foi.

En ce cinquantenaire de l'entrée du Manitoba dans la Confédération il est de notre devoir de rappeler à tous ceux qui croient encore à la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et particulièrement à nos gouvernants et à ceux qui les soutiennent dans leur politique antichrétienne et par le fait antisociale, qu'ils font fausse route.

Il est toujours un peu délicat de se citer. J'en demande pardon aux lecteurs de l'*Action française*, et je prends la liberté de redire ici ce que je disais à l'occasion du centenaire de la naissance de l'Eglise de Saint-Boniface. Il semble que les deux anniversaires peuvent se rapprocher et que ceux qui, par leurs pères, sont ici depuis cent ans, ont

(Suite en page 3.)

PROPAGANDE

Feuilleton de la Liberté No 18

LA PETITE CHANOINESSE

PAR

M. Delly

—Je ne m'attendais pas à un aussi prompt résultat!

—Moi non plus, je vous l'avoue... quoique ces revirements soient assez naturels aux caractères de ce genre, sincères en leurs injustices mêmes, et qui une fois leurs yeux ouverts, ne peuvent résister longtemps aux invites de leur conscience.

Puis, en souriant, Gabrielle ajouta:

—Je crois d'ailleurs, capitaine, que vous avez fait sa conquête... Et ce n'était pas chose facile, je vous assure!

Il riposta gaiement:

—Oh! je le sais par expérience!... L'accueil dont je fus l'objet à Prexeuil compte parmi les plus désagréables souvenirs de ma vie.

Dans l'après-midi du lendemain, Ogier, vers deux heures, arrivait au pavillon. Il fut introduit dans le salon où l'attendaient Mme de Prexeuil et sa petite-nièce. Tandis qu'il s'inclinait devant elles, la vieille dame dit avec sa dignité froide, tempérée d'émotion:

—Il paraît, capitaine, que vous ne considérez pas qu'une gloire nouvelle a été ajoutée par vous à votre nom, et qu'une femme puisse être fière entre toutes de le porter?

—Madame!... Je ne puis oublier que je suis désormais un infirme...

Elys, d'un mouvement plein d'élan, s'avança, les yeux brillants, la main tendue...

—Ma tante dit bien, monsieur! Je serai trop heureuse et trop fière d'être unie à cet infirme glorieux!

Ogier saisit la petite main et y appuya longuement ses lèvres en murmurant:

—Oh! Elys!... Elys!

Ce fut tout ce qu'il put dire au premier moment. Pendant un instant, les deux jeunes gens se regardèrent avec une ardente joie... Et Mme Antoinette sentait l'émotion la serrer à la gorge, quoiqu'elle essayât de se raidir pour conserver une contenance impassible.

Ogier, sans quitter la main tremblante qui s'abandonnait dans la sienne, dit en souriant:

—Vous avez donc un peu plus confiance en moi, maintenant, madame, puisque vous acceptez de me donner votre précieux trésor?

—Oui, je veux espérer.... je crois que vous serez digne d'elle à l'avenir.

—Je vous le promets, sur mon honneur de gentilhomme et de soldat. Un abîme s'est creusé entre le Chancenay que j'étais alors et celui que je suis devenu. Certes dès ce moment-là, j'étais fort disposé à rendre ma chère Elys aussi heureuse que possible. Mais je reconnais que mon existence de mondain et d'oisif pouvait raisonnablement vous inspirer quelque défiance. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, car j'ai compris ce que devait être la vie, après avoir vu la mort faucher autour de moi et menacer à tout instant de m'enlever de ce monde.

En rentrant à la villa Blanche, après avoir passé une heure au pavillon, M. de Chancenay téléphona à sa grand'mère

—Venez, je vous prie, demain pour une démarche importante.

Mme de Chancenay s'informa:

—Quelle démarche, mon cher enfant?

—Une demande en mariage.

—Une... demande?... Pour toi?

—Oui... Melle de Valromée... Vous vous souvenez?

—Cette jeune fille si jolie, que nous avons rencontrée?

—C'est cela.

—Vraiment!... Est-ce possible?... Mais elle est sans fortune, je crois?

Ogier retint une exclamation d'impatience. Voilà qui était trop fort!... Il riposta:

—Eh bien, tant mieux! J'en ai assez pour deux... et même pour avoir une douzaine d'enfants.

—Douze!... Enfin, tu plaisantes!... Oui, je viendrai demain... si tu tiens à ce mariage?

—Je le crois, que j'y tiens!... Bonsoir, grand'mère!... Ah! s'il vous plaît, apportez-moi donc quelques fleurs des serres de Sarjac... des fleurs blanches, naturellement, puisque c'est pour offrir à ma fiancée.

—Entendu!... Mais tu m'étonnes...

Ici, la communication fut coupée. Ogier, peu désireux de continuer la conversation, rentra chez lui, en songeant avec irritation:

"Il semble qu'on n'en ait jamais assez, de cet argent! Si on n'épouse pas une fortune à peu près égale à la sienne, les gens vous regardent comme un phénomène... Ah! bien, par exemple, si ma grand'mère me croyait dans ces idées-là, elle s'est trompée du tout au tout!"

Le lendemain, dimanche, les habitants du pavillon, en sortant de la messe, s'entretinrent un moment avec M. de Chancenay et le lieutenant Blavet. Elys et Ogier échangèrent quelques mots à mi-voix, avec un chaud regard d'amour. Juste à ce moment, deux infirmières passaient, que, tout occupés d'euxmêmes, ils ne virent pas. L'une d'elles les enveloppa d'un rapide coup d'oeil, et surprit ce regard. Un tressaillement courut sur son fin visage, une lueur passa dans ses yeux gris... Sa compagne fit observer:

—Comme il est bien, ce capitaine de Chancenay!... Et la jeune fille avec laquelle il cause est ravissante!

Sari dit brièvement: En effet.

Puis, après un court silence, elle demanda:

—Savez-vous qui elle est?

—Probablement une des parentes qu'héberge Mme de Baillans... Je ne suis pas très au courant... Mais il me semble avoir entendu Melle Robin parler d'une jeune fille très jolie...

Mlle Doucza rentra à l'hôpital dans un état d'irritation qu'elle avait peiné à ne pas manifester au dehors. En passant, elle informa la directrice qu'ayant la migraine, elle priait qu'on ne comptât pas sur elle ce matin pour les soins à donner... Mme Bignard répondit: "Bien, bien, ma chère", sans s'étonner aucunement. Sari Doucza était cotée comme une infirmière fantaisiste, qui choisissait la besogne selon ses goûts ou son caprice, sans le moindre souci de rendre réellement service. Il lui suffisait de se faire faire la cour et de poser dans le costume d'infirmière qu'elle savait lui être fort seyant... Mais comme l'avait dit naguère Mme Salbert à Gabrielle Jarmans et à Elys, d'occultes influences la protégeaient, de telle sorte que Mme Bignard n'osait lui faire poliment comprendre l'inutilité de sa présence ici.

Dans sa chambre, la jeune personne s'assit un moment, les sourcils froncés, les lèvres serrées. Elle pensait : "Qu'est-ce que cette jeune fille?... une fiancée, peut-être?... Ils se regardaient fort amoureusement... Ah! je comprends pourquoi il ne veut pas s'occuper de moi!"

Et Sari crispait les poings, tandis qu'une lueur mauvaise passait dans son regard.

Pour calmer ses nerfs surexcités par cet incident, elle quitta l'hôpital et s'en alla errer dans la campagne, qu'on trouvait aussitôt après avoir dépassé la principale rue d'Ursau. Chemin faisant, elle lut une lettre de sa mère arrivée ce matin même... Mme Doucza disait:

"Viens donc me retrouver à Biarritz, mon coeur. J'aimerais beaucoup mieux te savoir près de moi en ce moment, tu sais pour quelles raisons. Il peut m'être difficile, ou même impossible de te téléphoner ou télégraphier, en cas d'alerte... Ceci ne veut pas dire que j'aie aucune crainte, car au contraire tout marche à merveille — presque trop bien, dirais-je, si j'étais superstitieuse. Je viens de réussir une affaire qui m'a valu des félicitations venant de très haut, transmises par notre ami B... toujours installé à Saint-Sébastien. Je continue de l'aller voir tous les quinze jours environ, pour prendre les instructions nécessaires à nos affaires, qui vont "très bien" je le répète.

"C'est donc par excès de prudence que je souhaiterais, t'avoir près de moi. Mais je ne compte plus guère que tu répondes à ce désir, maintenant que M. de Chanceney se trouve là-bas. Je connais trop bien ma tenace petite Sari pour ne pas me douter qu'elle fera tout son possible afin d'attirer l'attention de ce beau capitaine et de s'en faire aimer. Ceci, d'ailleurs ne me déplairait pas, car il pourrait nous être utile. Mais je crains que tu n'aies beaucoup de peine à parvenir au but, surtout si, comme tu le dis, M. de Chancenay s'est converti."

Sari, quand elle eut terminé cette lecture, déchira les feuillets en très menus morceaux qu'elle éparpilla sur l'herbe, autour d'elle, tout en continuant de marcher.

Puis, levant les épaules, elle murmura d'un ton rageur:

—Je le sais bien, que ce sera difficile!... Et maintenant surtout, avec ce que je soupçonne!

Elle suivait un étroit sentier, au bord d'un talus gazonné dévalant par une pente douce vers le gave d'un beau vert étincelant, qui s'en allait en bouillonnant un peu au passage de grosses roches plates, blanchies et polies à l'incessant contact de cette eau courante. Des arbres penchaient vers l'onde fuyante leurs branches dont un vent léger soulevait les feuillages... Et Sari, tout à coup, s'immobilisa, un éclair de joie dans les yeux...

Sur la berge gazonnée, un officier se tenait assis, un livre à la main. D'un coup d'oeil, Mlle Doucza l'avait reconnu. Avec une souplesse de chèvre, elle bondit sur le talus, qu'elle descendit en quelques secondes, et se trouva près d'Ogier avant qu'il eût pu faire un mouvement.

—Eh bien, on ne s'occupe plus de cette petite Sari, qu'on trouvait si gentille autrefois?

Elle se laissait tomber sur l'herbe et penchait vers Ogier sa tête rousse, avec le plus tendre des regards.

Mais l'officier, l'écartant avec un geste d'impatience irritée, se mit debout, très vivement, et abaissa vers elle son regard dédaigneux, en ripostant:

—Veuillez m'épargner les rappels d'un temps qui est fort loin, de toutes façons. Oubliez que vous m'avez connu, ce sera le mieux, car moi, je ne me souviens plus de vous.

Et, tournant les talons, le jeune homme s'éloigna.

Mais Sari se leva brusquement, et le rejoignit en courant.

—Ogier, ne me dites pas de ces méchancetés! Laissez-moi parler, au moins!

Il se détourna, en la couvrant d'un regard hautain.

—Vous ne comprenez donc pas, mademoiselle, ce qu'une telle insistance a de ridicule et d'humiliant, de votre part? Je regrette d'être obligé de vous le faire entendre.

Et, de nouveau, il s'éloigna.

Cette fois, Sari demeura immobile. Son visage se contractait sous l'afflux de la colère. Car elle avait vu trop d'indifférence méprisante dans le regard d'Ogier pour conserver le moindre espoir qu'il pût un jour s'intéresser encore à elle.

Mais une irritation haineuse gonflait son coeur. Elle tendit le poing vers l'officier, en murmurant:

—Il faudra bien que je trouve le moyen de vous faire payer cela, monsieur de Chancenay!... Et d'abord, sachons ce qu'il en est de la jeune personne qui causait avec lui ce matin.

XIX

Dans l'après-midi de ce même jour, Mme de Chancenay vint adresser à Mme de Prexeuil la demande en mariage. De bonne grâce, elle avait convenu qu'Ogier trouverait difficilement une femme plus charmante, et qu'après tout, il pouvait bien se passer la fantaisie d'épouser une jeune fille pauvre.

—Mais enfin, de moi-même je n'aurais jamais eu cette idée pour toi, mon cher enfant, conclut-elle.

Mme de Prexeuil, avec son grand air, lui parut une vieille dame très décorative. Etant donné leur caractère respectif, il ne pouvait y avoir sympathie entre elles. Néanmoins, Mme de Chancenay se montra fort aimable, et Mme Antoinette fut suffisamment affable pour que la petite réunion au pavillon eût bientôt un caractère de cordialité. Quand aux fiancées, retirés au bout de quelques instant un peu à l'écart, ils causaient à mi-voix, rappelant comment ils s'étaient connus, comment ils s'étaient aimés, presque dès le premier regard.

—Oui, quand je vous ai vue, près du cercueil de ma cousine de Valheuil, et que nos regards se sont croisés un instant, je n'ai plus eu qu'un désir: celui de vous revoir, Elys.

Et moi, j'ai pensé à vous souvent, dès ce moment-là.

Longuement, Ogier lui baisa la main. Puis il considéra un moment le charmant visage un peu amaigri, et demanda d'un ton de tendre intérêt:

—Ce sont les douloureux événement de cette dernière année qui vous ont tourmentée, fatiguée?

—Oui... mais je l'étais déjà un peu avant. Je souffrais...

Elle rougit plus fort. Mais Ogier avait compris.

En se penchant vers elle, il murmura d'une voix que l'émotion faisait trembler:

— Serait-ce un peu à cause de moi, Elys?... à cause du refus de Mme de Prexeuil?

Elle fit oui de la tête.

Ogier, se penchant davantage, effleura d'un baiser les doux chéveux aux reflets de soie.

— Pauvre petite chérie!... Mais maintenant vous allez vous remettre bien vite, puisque nous voilà réunis, et fiancés. Nous nous marierons dans un mois ou six semaines, et je vous emmènerai à Sarjac... A moins que vous n'aimiez mieux le Pré-Béni?

—Oh! oui, le Pré-Béni! C'est une bien bonne idée!... La maison de cette chèvre vieille amie, où vous m'avez demandé d'être votre femme...

—Où je vous ai dit que je vous aimais

Ils eurent un long regard de chaude tendresse... Puis Elys reprit après un moment de silence:

— Ce sont mes pauvres tantes, qui vont se trouver seules... Tante Antoinette vieillit beaucoup depuis ses crises de rhumatismes.

—Nous nous arrangerons pour nous trouver souvent près d'elles, je vous le promets. Il est probable que maintenant, on me jugera trop infirme pour m'utiliser comme officier; je me trouverai donc libre, une fois ma convalescence finie et la réforme prononcée. Primitivement, je devais rester à le villa Blanche plusieurs mois encore; mais la guérison s'achève beaucoup plus vite qu'on ne le pensait. Donc, j'aurai certainement un congé, à l'occasion de mon mariage, et ensuite je passerai devant la commision de réforme, qui statuera sur mon sort.

Après un court silence, il ajouta, une flamme dans le regard.

—J'aurais pourtant voulu continuer de servir mon pays!

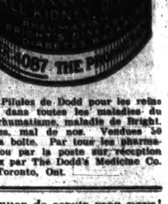
— Vous l'avez magnifiquement servi déjà, Ogier! Maintenant, vous le ferez d'autres manière, voilà tout.

—Oui ma chère Elys, car je ne serai plus l'être inutile d'autrefois, soyez-en sûre!... Et j'ai vu de près combien, cependant, il y a une belle mission à remplir — belle et difficile — près de ces hommes au cerveau fruste, aux idées fausses, mais dont l'âme contient encore de bonnes vertus familiales et quelque reflet de la religion qu'on leur enseigna, pour certains, ou, chez d'autres, un désir latent, instinctif, de quelque chose de plus haut, de plus consolant que le hasard, le destin, le néant et autres coquilles creuses de ce genre.

Cette promesse d'Ogier, au sujet de ses tantes, enlevait à Elys un gros souci. L'avant-veille, après que Mme Antoinette était venue lui demander:

"Sera-tu disposée à épouser M. de Chancenay infirme?" et que, stupéfaite et tremblante d'une joie encore incrédule, elle avait répondu spontanément :"Oh! oui, plus que jamais! " une objection s'était présenté aussitôt à son esprit, et elle l'avait formulée tout haut :

A Suivre



Apres cinquante ans

(Suite de la page 1.)

bien droit de faire certaines observations à ceux qui se glorifient d'y être depuis cinquante ans.

Monsieur le Maire de Saint-Boniface, au nom de la population de Saint-Boniface, nous disait à ce moment:

"Nous voulons être les soldats de l'idée chrétienne et porter d'une main ferme cet étendard qui doit flotter plus haut que tous les autres drapeaux et demeurer planté sur toutes les ruines pour appeler toutes les restaurations."

Et nous répondions à ces fières et chrétiennes paroles:

"C'est bien rester dans la note du grand jour dont nous célébrons le centième anniversaire. Constatation pénible, mais imposée par la vérité, bien des ruines morales ont été accumulées par ceux qui, ayant mission de diriger ce pays vers la prosprité matérielle, ne devaient pas empoisonner les âmes comme ils l'ont fait. Parole d'espérance: sur ces ruines une restauration reste possible, et nous devons nous dépenser à la réaliser. Humble successeur du grand évêque qui est venu semer dans ces immenses plaines de l'Ouest canadien la semence de la parole divine, nous constatons avec peine que l'ennemi est venu semer l'ivraie qui menace d'étouffer le bon grain. Cette angoisse de notre âme qui n'exclut pas cependant un ferme espoir d'avenir, nous fait redire ces paroles du prophète: "Ton oeuvre dans le cours des âges, fais-la revivre, fais-la reconnaître. Dans ta colère, souviens-toi de tes compassions". (*Habacuc III, 2, seq.*).

"Vous rappelez, Monsieur le Maire, la parole profonde de Bossuet: 'Dieu tient en bride les projets de ses ennemis et les méchants ne peuvent pas tout le mal qu'ils veulent.'

"C'est vrai, il entre cependant dans les secrets de la Providence de Dieu de laisser une très large marge à la liberté humaine, et les méchants peuvent accumuler bien des ruines. Le premier évêque de Saint-Boniface était venu dans ce pays pour y apporter la lumière l'Evangile, les bienfaits de la civilisation. En dehors de l'Evangile, c'est le retour au paganisme, et nous devons à la vérité de dire que dans notre province et dans l'Ouest canadien tout entier, sous le couvert de mots pompeux, c'est le retour au paganisme que l'on effectue par la destruction de l'idée chrétienne l'école, dans la famille et dans la société. On ne peut assister à cette victoire de l'esprit d'erreur sur la vérité sans sentir le froid gagner le coeur, car c'est une menace considérable pour l'avenir.

Cette préoccupation, je ne puis le cacher, enveloppe mon âme d'un manteau de plomp en cet anniversaire béni, et je sens le besoin de dire avec l'auteur inspiré: 'Ton oeuvre dans le cours des siècles, fais la revivre, fais la reconnaître, O Seigneur'.

"En nous dépensant à cette oeuvre d'importance capitale, nous sommes non seulement d'accord avec la foi en la divinité du Christ et de sa doctrine, mais nous sommes d'accord avec des protestants bien pensants, qui ont horreur de l'étroitesse et du fanatisme.

"N'est-ce pas un protestant, le duc d'Argyle, qui prononçait à la tribune de la chambre des Lords en 1891, à propos des affaires australiennes, les paroles suivantes: 'Les catholiques ont eu l'insigne honneur d'être les seuls à se refuser d'abattre, dans leurs écoles, l'éternel étendard de la conscience. Je crois que cette résistance de la part des catholiques romains pourra devenir le germe d'une puissante réaction contre la pure sécularisation, contre ce que j'oserai appeler le vrai paganisme de l'éducation dans la colonie'.

"Les saines idées en matière d'éducation se rencontrent. N'avez-vous pas dit dans votre adresse, Monsieur le Maire: 'Nous voulons être toujours les soldats de l'idée chrétienne, et porter d'une main ferme cet étendard qui doit flotter plus haut que tous les autres drapeaux et demeurer planté sur toutes les ruines pour appeler toutes les restaurations.

Ces ruines, les autorités civiles qui nous gouvernent y tiennent et elles s'emploient à les éterniser.

Entre cette position et celle que nous dictent les grands événements que nous commémorons en ce jour, il n'y a pas de réconciliation possible.

Verrons-nous le triomphe de nos vues qui sont celles de tous les hommes véritablement soucieux des intérêts nationaux? Nous osons l'espérer sans trop y compter de notre vivant. Dans les difficultés inhérentes à la lutte qu'il faudra livrer sur tous les terrains où l'adversaire la transportera, nous nous encouragerons par la pensée de ce qu'a enduré le premier évêque de Saint-Boniface, et ses successeurs après lui pour promouvoir la vie chrétienne dans ce pays. Nous ne serons pas appelé probablement à endurer la centième partie de ce qu'ils ont enduré. Manquerions-nous de l'esprit de foi, de la continuité dans l'effort, du désintéressement dont ils nous ont laissé de si héroïques exemples! Daigne Dieu nous soutenir, qu'il bénisse ce second siècle de vie chrétienne où entre le diocèse de Saint-Boniface."

En ce cinquantenaire que fête le Manitoba, que Dieu jette un regard de compassion sur cette province infidèle à son caractère chrétien, qu'il lui fasse comprendre la vérité des paroles du prophète: "*Sache donc et vois combien il est mauvais et amer d'avoir abandonné le Seigneur, ton Dieu*". (Jér. II, 19).

C'est notre désir, et le souhait que nous faisons à notre province aimée en la fête de son cinquantenaire.

† ARTHUR,
Arch. de Saint-Boniface.

Saint-Boniface.

—Action Française.

(S. Luc, xvi, 1-9.)

En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples: Un homme riche avait un économe qui fut accusé devant lui d'avoir dissipé son bien. Il le fit venir et lui dit: Qu'est-ce que j'entends dire de vous? Rendez-moi compte de votre administration; car je ne veux plus désormais que vous gouverniez mon bien. Alors l'économe dit en lui-même: Que ferai-je, puisque mon maître m'ôte l'administration de son bien? Je ne suis cultiver la terre, et j'aurais honte de mendier. Je sais ce que je ferai, afin que, quand on m'aura privé de mon emploi, je trouve des gens qui me reçoivent chez eux. Il fit donc venir l'un après l'autre tous les débiteurs de son maître, et il dit au premier: Que devez-vous à mon maître? Cent barils d'huile, répondit celui-ci. L'économe lui dit: Tenez, voilà votre obligation, asseyez-vous vite, et faites-en une de cinquante. Il dit ensuite à un autre: Et vous, que devez-vous? Celui-ci lui répondit: Cent mesures de froment. Tenez, lui dit-il, voilà votre billet, faites-en un de quatre-vingt. Le maître loua cet économe infidèle de ce qu'il avait agi en homme intelligent; car les enfants du siècle sont plus habiles dans la conduite de leurs affaires que les enfants de lumière. Et moi, ajouta Jésus, je vous dis aussi: Employez les richesses d'iniquité à vous gagner des amis, afin que, quand vous viendrez à manquer, ils vous reçoivent dans les demeures éternelles.

Le Divorce

Nous dédions cette page aux législateurs qui, par faiblesse de coeur, naïveté d'esprit ou épaisse ignorance, prétendent concéder aux époux épris de changement, le droit de nouvelles noces, l'oubli de leurs mécomptes passés et les douceurs d'un mariage assorti.

Cette page, nos législateurs ...



dis dans un vieux livre qu'ils vénèrent, mais qu'il n'ont plus le temps de consulter et qui s'appelle la Bible. C'est dommage, car la fidélité aux principes de ce livre vénérable les aurait mis en garde contre la mesure qu'ils sont en voie d'adopter, mesure désastreuse pour le pays et qui, devant Dieu, chargera leurs épaules d'une terrible responsabilité.

Jésus, dit saint Marc, vint aux confins de la Judée et le peuple s'assembla de nouveau autour de lui, et, suivant sa coutume, Jésus recommença à les enseigner. . . . .

. . Les Pharisiens, l'ayant abordé, lui demandèrent s'il était permis à un mari de répudier sa femme. Il leur répondit: "Que vous a ordonné moïse?" Ils dirent: Moïse a permis de dreser un acte de divorce et de répudier".

Jésus leurs répondit: "C'est à cause de la dureté de votre coeur qu'il vous a donné cette loi. Mais au commencement de la création, Dieu fit un homme et une femme. A cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme: et les deux ne feront qu'une chair. Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni".

Lorsqu'ils furent dans la maison, ses disciples l'interrogèrent encore sur ce sujet, et il leur dit: ((Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre, commet un adultère à l'égard de la première. Et si une femme répudie son mari, et en épouse un autre, elle se rend adultère.))

Voilà la loi de Dieu que les hommes n'ont pas le pouvoir de changer. Quand donc les tribunaux prononcent le divorce légal et accordent la permision de se remarier, ils prononcent une vaine fermule qui n'a aucune valeur devant la conscience du chrétien. L'homme ne peut pas séparer ce que Dieu a uni

L'Eglise permet, il est vrai, dans certains cas exceptionnellement graves, la séparation d'habitation, mais elle n'autorise jamais l'un ou l'autre des époux séparés à songer à un nouveau mariage, du vivant de l'autre conjoint.

Cette loi inflexible, l'Eglise l'a toujours proclamée et maintenue. Quand Napoléon veut faire annuler le mariage de son frère Jérome, le pape Pie VII répond à l'empereur: Il ne Nous est pas permis de porter un jugement en opposition avec les lois de l'Eglise, et Nous ne pourrions, sans les violer, décréter l'invalidité d'une union que, selon la parole de Dieu, aucun pouvoir humain ne peut rompre.

Le mariage est donc un lien de fer qu'aucune force ici-bas ne peut briser. Les autres contrats peuvent être légitimement dissous, le contrat matrimonial ne l'est que par la mort. Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas.

C'est ce que tendent cependant nos législateurs, sans le moindre égard pour les droits de Dieu. Or, les lois de Dieu sont si sages, qu'on ne les viole pas impunément; la punition découle de leur violation, comme le ruisseau de sa source.

L'indissolubilité du mariage, telle que proclamée par Dieu, est une digue contre les caprices et les poussées de de la bête humaine; or, taillez dans une digue une fissure, et sous la pression formidable qui s'exerce, la fente tend à s'élargir. Ses rebords s'effritent, et bientôt tout cède; le flot précipite ses eaux vagabondes, entraînant l'obstacle qui jusqu'alors l'avait tenu prisonnier.

Dans certains pays, des législateurs imprévoyants ou mal intentionnés ont ouvert à la passion humaine la porte du divorce; ils ont déchaîné une poussée de libertinage telle, qu'elle menace d'emporter le mariage chrétien et d'en faire une épave, à laquelle ne s'accrochent plus que les naïfs et ...

vivre leur vie et marcher avec leur siècle.

C'est ainsi que dans un pays voisin, on en vient à se faire gloire de ou titre de divorcé et à se séparer sous le plus futile prétexte: ((Vous savez, monsieur, écrit le secrétaire du Cercle des divorcés de San Francisco, combien le mariage est chose aléatoire et combien, en Amérique surtout, l'abus du divorce l'a rendu difficile. Les Américaines n'ont plus aucune patience, depuis qu'elles peuvent, sous le plus futile prétexte, s'affranchir du lien conjugal.

((Nous avons pour président un excellent homme que sa femme a répudié parce qu'il fumait; le fondateur du Cercle a déplu à la sienne, parce qu'il rêvait la nuit; notre administrateur a vu son épouse demander le divorce, parce qu'il s'était permis de lui faire des observations sur ses dépenses de toilette. Il y a des membres du Cercle que leurs femme ont quittés, parce qu'il ne voulaient dîner qu'une fois par semaine chez lui beaux-parents, ou parce qu'ils n'aimaient pas les chiens. Il y en a qui ont vu leur foyer détruit à la suite d'une discussion de politique, de littérature ou de cuisine.))

Il y a sans doute des mariages malheureux; mais que sont ces maux du petit nombre, en regard du mal général, désastreux, causé par du divorce excite une épouse et un mari mécontents et sans principes à la licence, aux querelles et même à l'inconduite. Elle engendre de sanglantes querelles pour la conservation des enfants et prive ses derniers de leurs protecteurs naturels.

Aussi l'Eglise, gardienne des droits deDieu, le proclame avec énergie: Toute loi écrit Léon XIII, qui ratifierait le divorce, est illégitime et elle fait ouvertement injure a Dieu; elle peut donner naissance a une union adultère, mais non à un légitime mariage. Ce qui augmente la faute, c'est que contenir le divorce dans des mesures prévues est une entreprise aussi difficile que d'arrêter au milieu de leur cours lee flammes des plus violentes passions.

Les pays où la loi du divorce est adoptée en sont une preuve manifeste, et le bon sens suffit d'ailleurs à s'en rendre compte. Il est regrettable que nos législateurs semblent ne pas le comprendre.

BROAD VALLEY

Pour la commodité des Lecteurs de La Liberté, voici l'heure exacte du départ et de l'arrivée de notre nouvel express quotidien: Départ de Broad Valley: 7.40 du matin; arrivée à Winnipeg Union Station à 10.50 du matin; départ de Winnipeg (Union Station) à 5.30 du soir, arrivée à Broad Valley à 8.55 du soir.

Pour l'élection provinciale le bureau de vote était dans le magasin de M. D. Tretiak; étaient en charge: M. Jos Poncelet, député officier rapporteur; M. V. Thiénot, Greffier; M. F. Bocek, coustable. Le résultat fut: M. Arsenich: 50 voix; M. Gamache: 21; M. Mabb: 8 voix.

A peine cette élection finie, on se préparait pour l'élection municipale qui a eu lieu le 5 juillet dernier. Notre District, le No. 4, comprend tout le Township 23 Rang 3 W; la moitié Ouest du 23 rang 3. Les candidats étaient, pour le Maire: Mr. D. Torbiac, marchand, de Poplarfield; Mr. A. Léonard, fermier de Sharpwood; Mr. T. Mc Cormick, fermier, de Chartfield; pour le conseiller: Mr. J. Poncelet de Braod-Valley et Mr. L. Stansell de Sharpwood.

Le bureau de vote était dans la demeure de Mr. V. Thiénot; étaient en charge: Mr. W. Boutellier de Sharpwood, Député officier rapporteur et Greffier; Mr. V. Thiénot, constable. Le résultat fut pour le poste du Maire, Mr. A. Léonard 30 voix; Mr. D. Torbiac, 28 voix, Mr. T. Mc Cormick, 2 voix; pour le poste de conseiller: Mr. J. Poncelet, 36 voix, élu; Mr L. Stansell, 26 voix.

Mr. Louis Cheze se prépare à batir un hotel au village, en face la station.

L'école du village est en bonne voie de construction, elle sera terminée pour la rentrée des classes.

Melle Leny Prette, institutrice de l'école St. Hébert est partie en vacances dans sa famille a Whitemounth, Man.

Quelle est le bienfaitrice à laquelle on tourne le dos au moment même où elle nous rend service?—Une chaise.

Quand un homme meurt à quatre-vingt ans ou davantage comment sort-il de la vie?—Comme un vieillard en sort.

En Province

STE. AMELIE.

Il n'est pas donné à tout le monde de parvenir à l'âge de 80 ans, sans avoir été incommodé par aucune maladie. Madame Célina Bonin qui vient de mourir a été du nombre des privilèges qui échappent aux pneumonies, aux pleuresies, aux fièvres etc.... Il y a quelques mois, sentant seulement le poids des années elle jugea que sa course terreste allait bientôt toucher à son terme. En conséquence elle réalisa son désir de venir auprès de son fils Josaphat Bonin pour se préparer au départ suprême. C'est là qu'après avoir eu la consolation de revoir ses enfants et s'être munie des secours de la religion, elle expira passiblement le 1er. juillet.

Les funérailles eurent lieu le 5 courant à 10 heures au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Nous offrons nos plus sincères condoléances à la famille de la regrettée défunte.

Au moment où nous écrivons ces lignes, tout le monde chez nous et autour de nous soupire après la pluie. Jusqu'à présent la récolte promettait beaucoup, mais si la pluie désirée tarde trop à venir, nos espérances seront vaines. Souhaitons que quand ces lignes paraitront dans le journal,le Bon Dieu aura déjà écouté nos prières et aura commandé aux nuages de fondre en pluie bienfaisante.

Olivier

LA BROQUERIE

LABROQUERIE, cette paroisse canadienne que tous les Manitobains, connaisent ou devraient connaître, était en liesse le 15 juin dernier à l'occasion des noces d'or de M. et Mme Francis Desjardins. L'église paroissiale avait pour cette circonstance ses décorations des jours de grande fête et les paroissiens avaient suspendu leurs travaux pour venir au pied des autels remercier la Providence d'avoir accordé à ces vénérables vieillards la faveur de célébrer leur jubilé d'or et demander celle de leur voir célébrer leurs noces de diamant. La messe solennelle fut chantée par le curé de la paroisse, M. l'abbé Giroux, qui fit une allocution tout à fait touchante. M.M. Olivier Lambert et Bisson, deux vieux citoyens de LaBroquerie, servaient de pères l'un à M. Desjardins et l'autre à Mme Desjardins. Les gens d'honneur, M. et Mme Philippe St-Laurent et M. et Mme Honoré Simard, également d'anciens résidents de LaBroquerie, firent la collecte à la grand'messe et furent véritablement gens d'honneur durant toute la fête. Après l'office divin, une longue suite d'automobiles et de voitures accompagna les jubilaires à leur résidence où un véritable festin attendait les invités. "Ce festin où il ne manquait rien" comme nous le chantait si gaiement M. Jos. Lambert avait été offert à l'organisateur de la fête M. Alexandre Carrière par la paroisse de St-Joachim de LaBroquerie. Après le diner, en plein air, M. Joubert de la paroisse de Sain-Pierre lut une splendide adresse dans laquelle il exprima avec beaucoup de délicatesse les voeux des paroissiens de St-Pierre où les jubilaires ont vécu durant 23 ans et leur offrit une bourse de $70. gage d'estime et d'affectueux souvenir. La paroisse de LaBroquerie avait tenu aussi à exprimer ses voeux. Un des invités présenta les souhaits des enfants et petits enfants des époux Desjardins et félicita les jubilaires au nom des citoyens de LaBroquerie. M. le Curé Giroux qui répondit aux adresses, remercia M. Joubert des voeux qu'il avait faits au nom de ses concitoyens. Il exprima les regrets qu'avait M. le curé de Saint-Pierre d'avoir été par des circonstances incontrôlables empêché de prendre part lui-même à ces belles fêtes et félicita les notables de cette localité d'être venus si nombreux à cette fête. Il dit qu'il était heureux d'offrir les souhaits sincères qui venaient d'être formulés au nom de LaBroquerie et qu'en plus de la bénédiction qu'il donnait aux heureux de cette fête, il leur souhaitait de faire une nouvelle réunion à l'occasion de leurs noces de diamant. L'après-midi fut consacré aux amusements et ceux qui y ont pris part savent si on s'y est bien amusé. Les chants ont provoqué des rires et des applaudissements jusqu'au petites heures du lendemain. Merci aux organisateurs M.M. Joubert et Carrière. Merci aux dames qui ont tant contribué par leurs délicats services et au revoir à tous, à la même place, et autour des mêmes jubilaires le 15 juin 1930.

TOUTES AIDES

Alliance franco-belge

Le 22 juin fut célébré le mariage de Melle Bernadette Adam, de Toutes Aides, avec M. Joseph Thomas, de Bruxelles, Belgique. Ce fut par un temps idéal qu'accoururent dès la veille les nombreux parents et amis de la famille et des jeunes époux.

M. J. Thomas n'ayant aucun parents au Canada, avait choisi comme père M. Lionel Adam de Grane-River.

La bénédiction nuptiale à dix heures fut suivie d'une grande messe chantée avec prompte par le curé de la paroisse, M. l'abbé Desmarais.

Après la cérémonie, la jeune mariée, charmante sous son long voile blanc, semblait radieuse au bras de son mari, qui avait revêtu la tenue d'adjudant de l'armée belge. C'était un beau couple. Ils rejoignirent aussitôt les autos, suivis des parents et des amis. Ceux-ci étaient émerveillés de la beauté du paysage dans cette contrée; la route longe les bords rustiques du lac Manitoba au travers des bois fleuris, pleins de senteurs printanières.

Des arcs de triomphe aux couleurs canadiennes et belges avaient été dressée au passage des jeunes mariés, et des guirlandes se balançaient avec nonchalance au bout des branches d'arbres qui entourent le maison.

Une foule des cadeaux les plus choisies parmi l'utile et l'agréable, furent présentés au jeune couple.

La noce fut des plus réussies. Durant l'après-midi, profitant de la belle journée, les invités s'en donnèrent à coeur joie, variant les courses en auto au bord du lac, avec les promenades en canot [illegible] le sur ces eaux limpide et bleues; c'était un rêve.

Dans la soirée, d'autres amis arrivèrent nombreux de tous les environs, pour prendre part à la fête. Malgré la soirée elle fut parfaitement réussie et l'on goûta surtout la musique exquise du concert donné par quelques amis de la famille. On apprécia tout spécialement l'art consommé d'un ami flutiste venu spécialement d'un des grands théâtres de Winnipeg pour cette occasion. La fête se prolongea jusqu'au grand jour et restera bien sur un souvenir fameux pour la contrée.

Tout à leurs amours, les jeunes mariés se sont rendus à Winnipeg où ils séjourneront quelques temps.

* * *

"Amis électeurs, méfiez-vous Tel est le cri d'un "brayard" de notre localité depuis qu'il a perdu son élection. De quelle façon devons-nous comprendre ces mots. Notre ami nous laisse supposer et voudrait même nous persuader que plusieurs électeurs se seraient vendus pour quelques piastres. Illusion fugitive et légère et la supposition est plutôt dérisoire, car c'eut été vraiement trop bon marché.

Ce n'est pas l'appat de quelques piastres comme veut bien l'insinuer l'honorable Monsieur Brayard qui nous oblige à votre contre notre opinion. Mais il est bien évident que beaucoup d'électeurs et des meilleurs tiennent à honneur de voter pour notre ami populaire, Monsieur Joseph Hamelin, dont la sollicitude pour le défense de notre belle langue française, ne s'est jamais démentie. En terminant je vote un abat-jour d'honneur pour notre ami Brayard dont la clarté n'est vraiement pas trop éblouissante.

Emile Reboul,

AU COUVENT DE St ANNE

La distribution solennelle des prix eut lieu le 30 juin, au milieu d'un nombreux Concours de parents et amis de l'éducation accourus pour être témoins de la fête et applaudir au succès des heureuses gagnantes dont voici les principales.—

Cours Supérieur—11ième.grade

Prix d'Instruction Religieuse. médaille d'or, offerte par Rév. Père Ménard, Curé,décernée à Dlle Blanche Desautels.

Prix d'Excellence

médaille d'or, offerte par Mr. le Préfet T. B. Molloy, décernée à Delle Nellie Glover

Prix d'Application Générale

médaille d'or donnée par Dame H. J. Richer de Winnipeg, décernée à Delle Jane Reating

Prix de littérature auglaise

médaille d'or donnée par le capitaine Payne de Granby, décernée à Delle Primrose Thompson

Excellence de Conduite

Médaille d'or donnée par Mr. R. A. Talbot M. P P. et décernée à Delle R. Anna Rioux. médaille d'argent donnée par Mr. T. B. Molloy préfet,décernée à Delle Winnie Owens pour Excellence du 10ieme. grade

Médaille d'argent donnee par Delle Aldéa Champagne pour Economie domestique, décernée à Delle Evangeline Lambert qui a aussi mérité le prix d'Excellence du 9ieme grade offert par Mr. Raymond Commissaire.

Médaille d'argent donnée par Dame H. J. Richer, décernée à Delle Irène Langill pour Musique Instrumentala (piano et orgue)

Prix de $500. offert par Rév. Père Ménard, Curé pour le Concours donné par les Demoiselles Catholiques de Langue française sur Histoire du Canada. 1re Catégorie, mérité par Delle Léontine Paradis.

Prix de $5.00 offert par le Docteur Tassé de St Boniface pour concours d'histoire du Canada -2ieme Catégorie Mérité par Delle Antoinette DeMargerie qui a remporté aussi le prix d'Excellence du 8ième grade

Prix de Littérature Française offert par la Commission Scolaire, décerné à Delle Antoinette Desautels.

Excellence et Instruction Religieuse.

7ième grade mérité par Delle Antonia Nault

6ième grade mérité par Delle Cyprienne Alaire

5ième grade mérité par Delle Aurélie Jodoin

4ième grade mérité par Delle Léona Nault

3ième grade mérité par Delle Bernadette Poiron

2ième grade mérité par Delle Yvonne Owens

1er grade mérité par Delle Yvonne Brunelle

Application Générale

IX grade mérité par Delle Alice Légaré

VIII grade mérité par Delle R. Anna Rioux

VII grade mérité par Delle Claire Mousseau

VI grade mérité par Delle Geneviève St. Onge

V grade mérité par Delle Alia DeMontigny

IV grade mérité par Delle Eva Girouard

III grade mérité par Delle Corinne Bernier

II grade mérité par Delle Elisabeth Dufresne

I grade mérité par Delle Ida Major

Prise d'Assiduite

Mérités par Delles Winnie Owens

Annie Jodoin

Antonia Nault

Ella Jodoin

Musique

Piano- Cours moyen- 3ième Année

ier prix mérité par Delle Alice Légaré

Cours élémentaire - 2ième Année

1er prix mérité par Delle Rita Lynch

Cours élémentaire - 1ère Année

1er prix mérité par Delle Elisabeth Dufresne

Musique Vocale

Delles Yvonne Gronette et Bertha Poirier -Solistes

Delles Irène Langill et Claire Mousseau -Choristes

Dactylographie

Delles Léontine Paradis Irène Langill Nellie Glover

Peinture à l'huile

Delle Léontine Paradis—1er prix

Pastel et fusain

Delle Germaine Royal — 1er prix

Jardin Scolaire

Delles Alice Légaré et Yvonne Gronette 1er prix

Repassage

Delle Germaine Royal — 1er prix

Delle Léontine Paradis exacqus 1er prix

Raccommodage

Delle Alice Légaré—1er prix

Delle Cyprienne Alairie ex aequs 1er prix

Cours Junior

Delle Constana Birm—1er prix

Delle Evangéline Brisson ex aequs 1er prix

Tricot-1ers prix

Delles Alice Moorhouse-Alice Thompson - A. DeMargerie

Broderie

Delle Lida Landry — 1er prix

Nos cordiales félicitations à toutes ces jeunes élèves qui, par leur travail et leur application ont mérité ces belles récompenses.

De même, un sincère Merci à tous les bienfaiteurs pour leur grande générosité.

Un ami de l'éducation

FISHER BRANCH

La Fisher Branch a pris la tête de la ligue, lorsqu'il a triomphé du Inwood par 2 à 1 dans une des plus belles parties de la saison. Nos joueurs ont joué avec une grande maîtrise, tenant les Inwood en respect tout le temps, malgré une couple de ralliements dangereux durant les premières manches. Le bras droit de Milette a été fatal aux Inwood en une circonstance, lorsque après un grand "catch" dans la gauche du champ par Rousseau, avec deux coureurs sur les buts, il coupa Anderson au marbre par un lancer superbe. Malgré ses onze reprises la partie a été rapide et le jeu a été excitant du commencement à la fin. Le petit Bouchard, derrière le marbre, a été très solide et tout le monde s'accorde à dire qu'il deviendra rapidement un second Coutu. Les joueurs suivants ont pris par à la parti: G. Bouchard C., G. Milette p., L. Ménard l.b M. Meilleur 2.b., A Coutu S.S., A. Rousseau s. b.,E. Bouchard r.f., A. Ménard c.f., D. Rousseau l.f.mascotte "Fatte"Lavack.

* * *

Un nommé Mike Tajonisky de Poplarfield a comparu devant le magistrat Bouchard pour répondre à une accusation d'assaut sur la personne de Wilbord Grégoire un jeune homme de Winnipeg. Comme l'accusation est assez grave Tajonisky a été condamné à $50. d'amende et aux frais.M. Grégoire est en bonne voie de guérison.

En visite ici : M. et Mme Joseph Gamache de Laurier. Nos meilleurs souhaits de bonheur et de prospérité.

M. et Mme Avila St. Godard de Le Pas nous ont quittés samedi après avoir passé une semaine parmi nous.

Un témoin.

Autour de la Ferme

L'avenir de l'industrie du cheval.

Les chiffres fournis par le bureau fédéral des statistiques montrent que la Saskatchewan vient en tête de toutes les provinces du Dominion en ce qui concerne la population chevaline; il y a actuellement 1,078,452 chevaux, soit une augmentation de 88,443 sur le chiffre de 1918.

Sur ce million de chevaux qui appartiennent à la province, un quart de million sont peut-être des animaux de gros trait, très utiles et un demi-million d'une grande valeur comme chevaux de ferme et de trait léger. 150,000 sont des chevaux utiles, avec une certaine valeur marchande. Mais il y a peut-être 100,000 chevaux dans la province (quelques-uns pesant de 700 à 1,100 livres, partiellement dressés) qui n'ont à peu près aucune valeur. Il est donc clair qu'il y a 950,000 chevaux de valeur dans la province et 100,000 qui n'ont à peu près aucune utilité.

Le rehaussement du type.

Ceci étant posé, il est évident que l'amélioration de notre population chevaline dans la province s'impose et que le meilleur moyen d'y arriver est de choisir avec soin les bons reproducteurs. La commission des étalons de la Saskatchewan a déjà fait sous ce rapport des travaux très utiles. La loi des éleveurs de chevaux de 1918 exige que tous les étalons de la province soient inspectés et mis dans une certaine catégorie suivant la conformation, l'absence de tares et si ce sont des chevaux de gros trait, suivant leur taille, leur poids d'après leur état. Après examen, un animal de race pure peut recevoir l'un ou l'autre des quatre certificats permanents, A, BB, B, C. On se propose en outre de faire une première classe spéciale, désignée AA, qui ne comprendra que les chevaux absolument de choix sous tous les rapports et qui en même temps, auront démontré par leur progéniture et par leur aptitude à la reproduction, qu'ils sont des reproducteurs de qualité tout à fait supérieure, et les étalons de race pure qui ne sont pas classés dans l'une ou l'autre de ces catégories recevront un certificat G ou seront rejetés. Le certificat G signifie que l'on permettra à ce cheval de voyager pendant une année et qu'on le rejettera automatiquement au bout de l'année. On le fait pour ne pas se montrer trop rigoureux et pour donner au propriétaire la chance de vendre son cheval s'il le peut pendant cette période. Un cheval mis dans la catégorie G n'est pas réexaminé au bout de l'année.

Etalons rejetés.

Sur les 1,598 étalons inspectés, l'année dernière, 154 ont été définitivement rejetés et ils ont reçu un certificat G. Le fait que 154 étalons inspectés ont été rejetés et interdits pour le service devrait signifier beaucoup pour l'amélioration des chevaux dans la province. Il est possible que la commission des étalons a été trop facile dans ses examens, l'année dernière, et il serait peut-être à désirer que l'association des éleveurs lui recommande d'élever ses types modèles graduellement mais sûrement. Le fait que les étalons sons classés par catégories devrait encourager des cultivateurs et les propriétaires de juments à se servir de la catégorie A, en autant qu'ils peuvent se la procurer.

La Saskatchewan vient en tête dans l'inscription des étalons.

D'après le tableau qui a paru dans le numéro de décembre de la "Gazette Agricole", indiquant le chiffre d'étalons inscrits dans les différentes provinces, à l'exception de Québec, la Saskatchewan vient en tête avec, 2,421 chevaux de race pure, 442 métis, soit un total de 2,863. Ceci comprend 1,316 Clydesdales, 817 Percherons, 171 Belges et 37 Shires.

Ce tableau indique clairement que la Saskatchewan est enfin devenue le centre de l'industrie du cheval de trait au Canada. Nous devrions être fiers de savoir que cette province a plus d'étalons Clydesdales et plus d'étalons Belges que les autres provinces. Il est intéressant également de savoir, quioique ce ne soit pas un fait important, qu'il n'y avait que 15,102 mulets au Canada, l'année dernière, et que sur ceux-ci 14,52 se trouvaient en Saskatchewan.

Ce que le marché demande.

La population chevaline du monde a été grandement réduite par la guerre. On signalait, l'année dernière, un déficit de 3,468,000 chevaux. Les pays déficitaires étaient spécialement ceux qui avait pris une part active à la guerre comme la France, la Belgique et la Pologne. Les événements out prouvé que les chevaux militaires n'ont nullement encombré les marchés du monde et que d'autre part, les éleveurs de ce pays n'ont pas beaucoup profité du déficit européen à cause du tarif excessif de transport par terre et par mer, du fait que les nations européennes n'étaient prêtes à acheter qu'à crédit, que les pays européens ne veulent pas laisser d'autres chevaux que les chevaux hongres pénétrer sur leur territoire et que la Grande-Bretagne n'était prête à acheter que des chevaux de très gros trait, un type qui se vend facilement au pays. Pourtant malgré ces difficultés les Etats-Unis ont expédié en Europe un certain nombre de chevaux et un plus petit nombre au Canada.

Chevaux pour remplacer les tracteurs.

Il y un bon marché également pour le meilleur type de chevaux de gros trait. Quelques-unes des grosses maisons de Chicago en sont arrivées à cette conclusion après enquête, que pour les petits charrois, les chevaux de gros trait fournissent une énergie motrice qui coûte moins cher que les camions automatiques et ces maisons reviennent aux chevaux pour les travaux de camionnage. Beaucoup de cultivateurs de cette province qui s'étaient laissés entraînés à acheter d'énormes tracteurs ont compris qu'ils avaient fait une grave erreur et beaucoup d'entre eux sont revenus à l'emploi des chevaux pour le travaux de la ferme et ne se servent de leurs gros tracteurs que pour le battage. Les prévisions sont donc extrêmement brillantes pour les chevaux de gros trait; l'association des éleveurs de chevaux devrait encourager par tous les moyens, l'élevage de ces types de chevaux et il est très probable que pendant plusieurs années encore, la demande dépassera l'offre. — La "Gazette Agricole".

COURS DU GRAIN

Cours fourni par le Comptoir Agricole

LUNDI, LE 12 JUILLET

BLE	
No 1 Nord déchargé	$2.15
No 2 Nord déchargé	2.12
No 3 Nord déchargé	2.08
No 4 Spécial	2.02
No 5 Spécial	1.91
No 6 Spécial	1.81
Track	2.15
Rejeté No 1	2.04
Rejeté No 2	2.01
Rejeté No 3	1.96
"Smutty" No 1	2.06
"Smutty" No 2	2.03
"Smutty" No 3	1.99
AVOINE	
No 2 C. W. décharge	$1.18
No. 3 C. W.	1.16
Fourrage. Extra	1.14
Fourrage 1	1.12
Fourrage 2	1.30
Track	1.16
ORGE	
No. 3 C. W.	$1.70
No. 4 C. W.	1.40
Track	1.45
LIN	
No 1. C. W. décharge	$3.85
No 2 C. W.	3.81
No 3 C. W.	3.35%
Track	3.85
SEIGLE	
2 C. W.	$2.15

"Déchargé" veut dire déchargé à l'élévateur terminus à Fort William et Port Arthur.

La cote pour le grain "tough", "rejeté", "smutty" est pour ce grain déchargé.

DETAIL

LUNDI, LE 12 JUILLET

"Steers."—	
Excellent	$11.00—$12.00
"Feeders"—	
De choix	$9.00—$10.00
Bons	$6.50—$8.50
"Stockers", "Steers" et taures.—	
De choix	$7.00—$7.75
Bons	$5.50—$6.50
"Bulls".—	
Bons	$6.00—$7.00
Ordinaires	$5.00—$5.50
Taures: De boucherie.—	
Excellentes	$10.00—$11.00
Bons	$7.00—$9.50
Veaux.—	
De choix	$12.00—$16.00
Bons	$8.00—$10.00
Cochons.—	
Choix	$18.50—$18.50
L.ourds	$16.50—$16.50
Légers	$17.00—$17.00
Truies	$14.50—$14.50
Vaches de boucherie.—	
De choix	$9.50—$10.00
Bonnes	$7.00—$9.00
Moyennes	$5.50—$6.50
"Canners" et "cutters"	$3.00—$4.50
Moutons.—	
Bons	$9.00—$9.50

PRODUITS

Prix de gros

Oeufs.—	
Du "jobber" au detailleur—	
Frais pondus	$ .36—$ .39
Beurre.—	
Crêmerie. Aux détailleurs	$ .53—
De ferme: Aux cultivateurs	$ .39—$ .40
Légumes.—	
Ordinaires	$5.00—$7.00
Patates. Le minot, détail	$3.00
Au char	$2.50
Navets. Le cent	$8.00
Betteraves. Le cent	$8.00
Choux. Le cent	$10.00
Oignons. Texas	$3.00

Farine—

Conformément à l'arreté gouvernemental. Comptant aux marchands de la ville.

Five Roses. sac de 98 liv.	$7.40
Five Roses. 2 sacs de 49 liv.	$7.50
Five Roses. 4 sacs de 24 liv.	$7.60
Purity Sac de 98 livres	$7.40
Purity. 2 sacs de 49 livres	$7.50
Purity. 4 sacs de 24 livres	$7.50
Royal Household. Sac 98 liv.	$7.40
Royal Household. 2 sacs de 49	$7.50
Royal Household. 4 sacs de 24	$7.60
Maple Leaf. Sac de 98 liv.	$7.40
Maple Leaf. 2 sacs de 49	$7.50
Maple Leaf. 4 sacs de 24 liv.	$7.60
Farine de seigle—	
Seigle blanc, 98 livres	$6.25
"Straight". 98 livres	$6.00
Seigle brun. 98 livres	$4.75
Gruau de seigle. 98 livres	$5.25
Gruau d'avoine	$5.25—$5.50

Alimentation—

	Son	Gru
Winnipeg	$48.00	$55.00

(Domestique, f.o.b. Winnipeg.)

Foin—

Note.—Marché très instable. Peu de "Timothy" à cause de la grande demande dans l'Ouest. Le marché est très instable pour les autres genres de foin.

JASMIN

La région de Jasmin est une des plus fertiles de la Saskatchewan et celui qui voudrait s'en convaincre n'a qu'à venir se rendre compte par lui-même des bonnes espérances que donne la plus belle des moissons.

Jasmin a désormais un prêtre résident et on y travaille activement à y organiser une paroisse canadienne-française. Les résultats déjà obtenus promettent un plein succès; les membres du Comité Pariossial, en hommes intelligents, ont acheté 212 acres autour de la station, et ce beau terrain est à vendre par acre à ceux qui voudraient s'établir dans le village, près de l'église et de l'école

Les terres non améliorées se vendent de $18.00 à $20.00 de l'acre, un huitième comptant et le reste en sept paiements annuels avec intérêt de 6 %

On peut aussi se procurer de bonnes fermes en rapport à de prix très avantageux. Sur presque toutes les terres il y a suffisamment de bois pour l'usage de la ferme et on trouve de l'eau, à peu près partout, 20 ou 25 pieds. Si en quelques endroits on rencontre quelques pierres il n'y en a nulle part pour gêner et retarder la culture.

Jasmin est la septième station après Melville sur la ligne principa du Grand Tronc Pacifique de Winnipeg à Prince Rupert (B.C.). On y a le courrier de l'est et de l'ouest tous les matins, et la station possède deux élévateurs.

Pour l'amour de notre foi et de notre belle langue française, groupons-nous; c'est un dè plus puissants moyens pour faire respecter nos droits

Ces renseignements ne tromperont personne: outre le privilège de pouvoir se procurer de bonnes terres à des conditions avantageuses, on trouvera à Jasmin tous les autres avantages de n'importe quelle place de l'Ouest et surtout celui de parler français.

Canadien.

SAINTE-MARTHE ROCANVILLE

La mission de Sainte Marthe vient de faire une bien lourde perte par la disposition de M. Pierre Gagnon, Marguillier de cette paroisse.

Depuis déja plusieurs mois M. Gagnon souffrait d'une maladie qui ne pardonne guère. Une tumeur cancéreuse avait causé l'infection générale de l'estomac. Conduit à l'hopital, les docteurs ne purent malgré une longue et pénible opération, arrêter les progrès du mal. Le patient pu cependant reprendre assez de forces pour revenir au milieu des siens: ce ne fut pas pour longtemps. Les progrès incessants du cancer déterminèrent vite l'infection générale du sang, ce qui amena fatalement la mort.

La sépulture eut lieu le 26 juin. Le cerceuil était porté par messieurs J. Bouregard, G. Hébert, E. Chartier, E. Hébert, O. Paquin et G. Hudon. Le service fut chanté par M. l'abbé Pannetier, curé M. l'abbé Lalonde curé de SaintLazare et ami personnel de la famille était revenu spécialement de St. Boniface pour assister aux funérailles. Immédiatement avant la levée du corps, il célébra une messe basse pour le défunt, et après la messe d'enterrement il donna l'absoute.

M. Gagnon laisse pour le pleurer une épouse, 6 enfants, et de nombreux petits enfants. Une de ses soeurs est religieuse de l'Hotel Dieu de Québec. Un bon nombre d'amis venus de Rocanville et de St. Lazare avaient tenu à montrer par leur présence l'estime dans laquelle ils tenaient le défunt. De fait M. Gagnon emporte dansl a tombe l'affection de tous ceux qui l'ont connu.

En toute occasion il s'est toujours montré un chrétien exemplaire, sincèrement dévoué à la cause catholique, mais y mettant toujours cette réserve et cette discrétion qui étaient la marque de la profonde humilité. Il fut à proprement parler, le fondateur de la Mission de Sainte-Marthe Après avoir donné 20 acres pour le terrain de l'église, il alla trouver Mgr. Langevin et ottent que sur ce terrain on bâtit une petite chapelle qui est devenue l'église actuelle. Les différents prêtres qui se sont succedes ici n'ont eu qu'à se louer de lui. Avant que le presbytere fut bâti la demeure du prêtre et il disait volonlui la visite d'un prêtre était connue la visite d'un ange. Ses conseils étaient toujours bien ecceuillis:ceux qui lesont n'ont eu qu'à s'en louer.

Et maintenant il repose en paix à l'ombre de la grande croix qu'il aimait à saluer chaque fois qu'il passait dans le terrain qu'il a lui-même donné à l'église, et l'église en bonne mère le lui a redonné de nouveau. Souhaitons pour terminer cette déja trop longue correspondance que les bons exemples qu'il a laissés lui suscitent de nombreux imitateurs. Imitons surtout son exemple à prier pour les morts, et prions pour lui.

SAINT-JOSEPH

Encore une fois, l'ange de la mort vient de visiter notre paroisse. Le 30 juin, s'endormait dans le Seigneur, Mme Narcisse Moquin, née Sophronie Gosselin, R.I.P. Elle était agée de 68ans.

L'automne dernier, Mme Moquin fut assez sérieusement malade d'un érésipèle qu'elle souffrit, on peut dire, aussi joyeusement que chrétiennement. Elle se rétablit assez vite, mais depuis ne se sentit pas aussi forte. Femme énergique et courageuse, elle continua tout l'hiver et jusqu'à 9 jours avant sa mort à se dévouer pour les siens. Presque tous les matins, elle assistait à la sainte messe et recevait le Dieu de l'Eucharistie.

Le 22 juin, quoiqu'elle ne se sentait pas bien, elle se leva comme d'habitude, mais peu après, elle dut forcément se mettre au lit. Le lendemain, le médecin fut appelé. Il ne constata rien de bien grave; il visita la malade tous les jours. Le Vendredi 25 juin, une inflammation de poumons se déclara. Tous les soins lui furant prodigués, de la part du docteur, qui désormais vint plusieurs fois par jour, et de la part de ses enfants accourus dès le commencement de la maladie. Deux d'entre eux ne purent venir: Mr. l'Abbé Ovila Moquin, au Grand Séminaire de Montréal, et Révérende Soeur St Isidore, Missionnaire Oblate de Marie Immaculée à Cross Lake.

La famille voulut de suite télégraphier à Mr l'Abbé mais la mère, toujours oublieuse d'elle même, s'y opposa, ne voulant pas priver son garçon dés vacances qu'il devait prendre chez ses autres parents en Bas-Canada et aux Etats Unis, avant de revenir au Manitoba. Le samedi, 26 juin, sans que la malade s'en doutât la famille, le fit mander de venir directement au Manitoba. Avec certain retard dans les trains, le cher enfant arriva trop tard pour revoir sa mère qui l'aimait tendrement. Au milieu des ses souffrances, Mme Moquin répétait souvent: "Que je serais heureuse, si le bon Dieu m'accordait la grâce de vivre encore un an pour voir mon cher Ovila dire la sainte messe!" Le bon Dieu lui demanda ce sacrifice ainsi que celui de ne pas le revoir ici-bas. Elle se résigna pleinement à la Ste Volonté du bon Maitre. Le sacrifice demandé à l'enfant ne fut pas moins pénible.

Le dimanche matin, 27 juin, la chère malade reçut la sainte communion avec grande piété. Le mal cependant continuait ses ravages. La malade souffrait beaucoup et ne pouvait reposer ni le jour, ni la nuit. Dans la nuit du Dimanche au Lundi, elle reçut les derniers sacrements avec cet esprit de foi et cette piété tendre qui la caractérisaient. Le Lundi soir, Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque de St. Boniface, de passage à Ste Joseph, eut la bonté de se rendre auprès de la chère malade lui adresser quelques paroles de consolation et la bénir. Mr. le Curé, si bon pour les malades, la visita très souvent.

Mercredi matin 30, le docteur trouva la malade bien faible. Quand il revint vers midi, il était évident que le dévoument était proche. Rév. Mr Martin accourut au chevet de la mourante. Les Religieuses de N. D. des Missions, qui souvent, visitèrent Mme Moquin pendant sa maladie furent appelées et restèrent auprès d'elle jusqu'à son dernier soupir. La malade avait toute sa connaissance et elle l'eût jusqu'à la fin. Elle était édifiante de résignation à la Ste Volonté de Dieu. Un peu après 2 heures de l'après-midi, Mr le Curé lui apporta le St Viatique. En attendant l'arivée du bon Dieu, elle récita distinctement et avec un accent qui partait du coeur l'acte de contrition et quelques autres vousectrp tres courtes prières qui lui étaient suggérées ou qu'elle disait d'elle-même. Alors Jésus, Jésus, qu'elle avait si souvent reçu, vint pour l'accompagner au dernier passage. En voyant le pain des Forts, elle éleva les mains et ses yeux se fixèrent sur l'Hostie. Quelques instants après qu'elle eût communié le prêtre récita les prières des agonisants. De courtes oraisons jaculatoires furent ensuite dites près d'elle, elle s'afforçait de les répéter. L'invocation: "Jésus, Marie, Joseph, faites que je meure paisiblement en votre sainte compagnie", est celle qu'elle répeta le plus souvent à ses derniers moments et la dernière qu'elle dit elle-même. Vers les 2 heures ½ sans agonie, sans inquiètude aucune, elle rendit sa belle âme à son Créateur. R. I. P. Son époux et ses enfants éplorés entouraient le lit funèbre. Seuls manquaient son fils, Mr l'Abbé Moquin, sous-diacre qui arriva quelques heures après et sa fille Rév. Sr St Isidore Missionaire Oblate de Marie Immaculée de Cross Lake. Plusieurs Dames de Ste Anne étaient aussi présentes.

Mme Narcisse Moquin était une personne dévouée une âme de sacrifices. Pour sa famille, pour la Congrégation de Ste Anne à laquelle elle appartenait, pour la paroisse, elle était un modèle de la mère, de la mère, de la femme chrétienne.

La regrettée défunte laisse pour la pleurer son époux âgé de 78 ans, Mr. l'Abbé O. Moquin, S.D ses autres fils, Adélard, Ephrem, Frédéric, Alexandre et Joseph tous fermiers à St Joseph; Révérende Sr. St Isidore, Melle Olivine, ménagère de Mr le Curé de Wilcox, Sask., Mme W. St. Vincent et Melle Rosa.

Les Dames de Ste Anne et toute le paroisse s'efforcèrent de prouver leur estime pour Mme Moquin et leur sympathie à la famille si éprouvée, en se rendant en grand nombre pour prier près du corps de la défunte et surtout par la nombreuse assistance aux funérailles.

Un service de 1re classe fut chanté vendredi, 2 juillet. A 9 h ½ Mr le Curé accompagné de 2 acolytes et précédé des Dames de Ste Anne, bannière en tête, se rendit à la maison mortuaire pour faire la lévée du corps. Les porteurs étaient ses cinq fils et Mr William St Vincent son gendre. De retour à l'église, la messe commença. Elle fut célébrée par Monsieur l'Abbe Joseph Bellavance Mr l'Abbé Brunet récemment ordonné faisait l'office de diacre et Mr l'Abbé Ovila Moquin, fils de la défunte, celui de sous-diacre. Dans le sanctuaire, on remarquait, Mr Martin, curé de la paroisse, Mr Jutras, curé de Letellier, et Mr l'Abbé Roy, vicaire de Letellier. Au choeur de chant se joignait le Révérend Frère Béland, Mariste, de St Pierre Jolys.

Au service, toutes les familles de la paroisse étaient représentées; plusieurs personnes des paroisses environnantes s'y rendirent et il nous fait plaisir de remarquer parmi la foule Mr le docteur Cloutier de Letellier.

Maintenant, le corps de Mme Narcisse Moquin repose dans notre cimetière en attendant le grand jour de la résurrection. Accompagnons son âme de nos prières, afin que si, elle ne jouit pas encore de la vision béatifique, elle puisse bientôt être mise en sa possession.

A Mr Narcisse Moquin et à sa famille si grandement éprouvée nous offrons nos sincères sympathies. R.I.P.

Un temoin.

OAK LAKE

M. le curé Derome a assisté à la grande convention au collège de Saint-Boniface, le 22 et 23 juin, ainsi qu'à la Saint-Jean-Baptiste. Il disait à son retour qu'il eut désiré que tous les Canaidens-Français fussent présents à ces belles et fraternelles agapes, qu'elles faisaient du bien à tout coeur Mme. Edouard Emond, sr., est revenu de son séjour assez prolongé chez sa fille Mme J. Godin, de Ewart.

* * *

Nous venons de terminer nos Quarante-Heures. Les offices ont été achalandés comme d'habitude, c'est-à-dire que c'était pour les catholiques comme une fête d'obligation. Le R. P. Knapik, de Brandon, parlant plusieurs langues, en a été le prédicateur. Grand merci à ce bon père polonais.

* * *

M. le curé Pannetier de Ste-Marthe, Sask., était en visite au presbytère ces jours derniers.

* * *

M. Laurent Emond et Mme Vallée sont revenus de leur visite d'un mois à Saint-Paul, Minn. Mme Houde, de Pine City, Etats-Unis, a profité de cette occasion pour venir visiter ses vieux parents M. et Mme. Augustin Vallée.

* * *

M. Magloire Mason et les demoiselles Vachon sont partis pour la province, visiter des parents et amis. Heureux voyage!

* * *

Une fâcheuse rumeur veut que notre estime comptable à la banque nous quitte bientôt. La même banque lui accorde une belle promotion en Saskatchewan. Nos félicitations, M. Brabant, mais n'oubliez pas vos nombreux amis d'Oak Lake, Man.

* * *

Nous sommes heureux de saluer au milieu de nous pour de bon, un ancien, M. Ulric Levingston avec sa famille. Pluie! pluie! voilà le cri empoignant qui sort de toutes les poitrines.

* * *

Enfin la gentille gente écolière du collège de St-Boniface, des couvents de Saint-Norbert et de Grande Clairière nous est arrivée toute joyeuse apporter la joie aux parents et le sourire aux amis.

E. A.

M. MEIGHEN

Souvenirs parlementaires

Dès son entrée au parlement d'Ottawa, après les élections de 1908, M. Meighen eut l'eveille des observateurs, à la Chambre des Communes. En 1909, aux toutes premières semaines dela session, il s'intéressait aux avances du pays au *Grand-Tronc-Pacifique*, demandait avec M. Doherty une enquête générale sur l'administration des différents bureaux du gouvernement, débattait la question du chemin de fer de la Baie d'Hudson, étudiait le budget des travaux publics et ce qui se passait au ministère de la justice. Nous nous rappelons son premier discours, comme si ce fût hier, l'attitude de M. Laurier, tourné vers ce jeune député glabre l'air frêle, parlant d'une voix assurée de debater expérimenté et qui n'avait alors, pourtant, pas encore trente-trois ans. Le chef du ministère libéral l'écoutait avec attention, comme pour voir ce que valait au juste cet orateur dont il paraissait frappé par la tournure d'esprit. Et, peu de semaines plus tard, à l'auteur même de ces lignes, il disait, dans son cabinet de travail aux fenêtres ouvertes sur la rivière Outaouais: "Pelletier, surveillez ce jeune homme, il ira loin, ou je me trompe." M. Laurier n'avait pas tort; "ce jeune homme" devait être un de ses successeurs.

Tant qu'il fut dans l'opposition—de 1908 à 1911,—M. Meighenfut un des plus combatifs et des plus laborieux députés de la gauche. Assis presque sous la tribune des journalistes, assidu aux séances des Communes et de leurs différentes commissions, il analysait, compulsait, disséquait à fond les dossiers, intervenait dans les débats et, s'il manifestait dès lors un esprit de parti dont il ne se défit jamais, il donnait à ses collègues l'exemple d'un esprit de travail suivi, d'une faculté d'analyse critique remarquable, d'une logique serrée qui, si elle partait des fois d'un point plus ou moins bien établi, allait inexorablement jusqu'au bout, toujours, pour aboutir à des conclusions formulées avec précision et clarté. Ce n'était pas un tribun populaire, c'était déjà l'orateur parlementaire avec toutes ses qualités maîtresses et ses défauts. Ce jeune homme travaillait tant, il paraissait d'une santé si délicate, il avait un teint si brouillé qu'autour de lui, on disait dans les milieux où on le suivait: "La lame usera le fourreau." Il a déjoué ces prédictions pessimistes; et, plus assidu que jamais à la tâche, il était encore au poste quand survint la dissolution du parlement, fin juillet 1911, après de longues séances d'obstruction, de la gauche, au traité de réciprocité Taft-Fielding.

M. Borden arriva au pouvoir; son cabinet formé, M. Meighen n'en fut pas, aux premiers mois; c'est que M. Borden, peut-être afin de provoquer de l'émulation parmi ses jeunes députés les plus en vedette, laissa d'abord vacant le poste de solliciteur général. Tout au début de la session, on se demanda, à droite, pourquoi M. Meighen n'y avait pas été désigné. C'est qu'il se posa tout de suite trois candidatures, se partageant les sympathies de la droite: celle de M. Boyce, député ontarien né et élevé en Angleterre, entré aux Communes en 1904, à 37 ans, orateur combatif, insolent et remuant, poussé par le groupe tory ontarien; celle de M. Sévigny, arrivé au parlement aux élections de 1911, avec une certaine réputation d'orateur populaire et que ses amis pensaient devoir être ou autre Laurier,—un Laurier moins ses qualités, un pseudo-Laurier, disaient d'autre part des gens auxquels les événements n'ont pas donné de démenti,—et qu'appuyait l'élément conservateur québécois, et enfin, celle de M. Meighen ayant pour lui sa réputation de travailleur acharné et de jeune debater plein d'avenir. M. Meighen devait être choisi comme soliciteur général en juin 1913, alors que M. Borden se décida enfin à combler la vacance existant, depuis les élections de 1911.

Entretemps, M. Meighen, courageux, toujours au poste, prompt à défendre les mesures ministérielles, en Chambre et aux commissions, se distinguait encore plus à la droite qu'à la gauche, ayant acquis plus de pratique parlementaire, une meilleure connaissance des hommes, un plus grand fonds de l'histoire publique et secrète de son parti. Les mois passèrent; M. Meighen, quand vint le fameux débat sur le bill naval Borden au cours duquel la gauche força, deux semaines de suite, la Chambre à siéger sans interruption du lundi après-midi au samedi soir, prit une part active à la rédaction et à l'imposition, aux Communes, du désormais fameux règlement de cloture (soumis aux Communes le 9 avril 1913); il convient de l'en considérer comme l'initiateur. La session à peine close, M. Borden récompensa le jeune député en lui cônfiant le premier poste qu'il obtint tout près du cabinet (26 juin 1913) où il devait entrer pour tout de bon en septembre 1915, le rang de solliciteur général ne donnant pas avant cela à son titulaire droit de faire partie du conseil des ministres.

Vint la dernière session de paix, celle du 15 janvier au 12 juin 1914. M. Meighen fut plus que jamais sur la brèche. Il avait tenu tête à M. Laurier et aux plus forts debaters de l'opposition, quand il s'agit du débat sur le rapport Gutelins au sujet de la construction du chemin de fer *Transcontinental National*; il s'y était distingué par une puissance d'argumentation, une connaissance de la question ferroviaire, une clarté d'exposition, un art du ramassé, une subtilité de raisonnement qui ne se trouvaient réunis chez aucun autre membre du parlement, à l'époque. Les mêmes traits plus développés, s'il se peut, le mirent davantage en vedette. Je portèrent aux tout premiers rangs de son parti, quand, au cours de la session de 1914, le gouvernement proposa de faire au *Nord-canadien* de fortes avances pécuniaires en retour de quoi le Canada devait devenir l'associé de Mackenzie et Mann et mettre virtuellement le *Nord-Canadien* sous sequestre. Le débat fut long acharné. MM. Nikle et Bennett, deux députés ministériels renseignés sur la question des chemins de fer et doués, le premier, d'un esprit tenace, subtil et argumentateur, le second d'une longue pratique de la législation ferroviaire et d'une volubilité sans égale, prirent parti contre le cabinet. M. Meighen, sans relâche, leur répondit, détruisit leurs théories, gagna derechef son point, comme avocat du ministère. C'était là démontré à tous ses collègues son courage, et aussi comme il avait de l'audace et de la poigne. Les événements de Winnipeg, l'an dernier, l'ont rappelé, tout comme ils ont souligné qu'il a plus de cerveau que de sentiment.

On sait comment, pendant la guerre, après son fameux discours de Winnipeg où il se déclara prêt à mener le Canada, s'il le fallait, jusqu'à la banqueroute pour sauver l'Empire, M. Meighen fut l'initiateur, souvent, le défenseur toujours, des mesures les plus rigoureuses prises par le cabinet Borden, puis par le régime unioniste: loi de conscription, règlements de censure, enregistrement national, privation de leurs droits électoraux des citoyens canadiens d'origine ennemie, et le reste. Toujours fidèle à M. Rowell, M. Meighen mit son talent incontestable, ses facultés intellectuelles de premier ordre au service des idées impérialistes, militaristes et autocratiques, sous prétexte de travailler à l'avénement de la démocratie.

Le voici premier ministre, le plus jeune des premiers ministres que le Canada ait jamais eus à Ottawa, le premier des hommes politiques de l'Ouest à arriver si loin; il y montre en pleine crise politique, à l'heure où son parti est en décomposition, où le parlement élu en 1917 agonise, où le pays n'a plus confiance au régime extraordinaire qui dure depuis 1914 et qui a escamoté un renouvellement de mandat en 1917.

Combien de temps le jeune député de 1908, qui a gravi la montée ardue du pouvoir en moins de neuf ans, gouvernera-t-il le pays, s'il réussit à former un cabinet qui ait un tant soit peu de cohésion? Qui groupera-t-il, qui le suivra, qui l'abandonnera, qui le trahira. Mais, sans être pessimiste, on peut prévoir que l'auteur des mesures extraordinaires de 1913, de 1917 et de 1918, quelque force intellectuelle, quelque talent de parlementaire qu'il ait, aura fort à faire, aux élections de 1922,—s'il n'y a pas de crise avant,— pour conserver le poste auquel M. Borden l'a désigné il y a quelques heures et dont d'autres, moins audacieux que lui, n'ont pas voulu.

Car M. Meighen a de l'audace et c'est ce qui, avec son talent incontestable, l'a porté si loin sur la route du succès.

GEORGES PELLETIER.

Nos petits enfants

Nos petits enfants meurent toujours nombreux. Avec les mois d'été, c'est l'interminable défilé de petites tombes qui va recommencer. Nul passant réfléchi ne peut voir sans tristesse ce spectacle de mort. Le deuil est toujours triste; mais quand une vie humaine tout entière est ainsi fauchée dès le début, la perte est plus sensible encore.

Il y a déjà plusieurs années que l'on déplore les ravages de la mortalité infantile chez les Canadiens français. On a fait des efforts pour l'enrayer, on a obtenu quelques résultats, mais les morts sont encore bien trop nombreuses. Nos villes françaises du Canada sont de celles où la mort fait le plus de ravages parmi les enfants. Ce fait est explicable pour plusieurs raisons; mais nou nous devons de ne négliger aucun moyen de l'atténuer.

On a publié récemment ce sujet des statistiques qu'il faut connaître. Dans les grandes villes on a relevé le nombre des morts par mille enfants. On a trouvé qu'au Canada, c'est Montréal qui, avec Halifax, perd proportionellement le plus grand nombre de ses nouveaux-nés.

Voici, pour les principales villes canadiennes, le nombre des morts par mille naissances.

Vancouver	61
Calgary	77
Régina	90
Edmonton	100
Hamilton	102
Toronto	105
Winnipeg	117
Saint-Jean, N. B.	117
Victoria	122
Québec	160
Montréal	191
Halifax	191

Les statistiques pour la ville d'Ottawa sont incertaines, mais ce qu'on en sait place cette ville parmi les dernières, probablement entre Québec et Montréal.

Les Canadiens français des villes perdent donc près d'un cinquième de leurs petits enfants. Dans tout le Canada il meurt, chaque année, 10,-500 nouveauxnés: une bonne moitié sont des nôtres.

La raison de cette perte alarmante, c'est probablement que les mères d'aujourd'hui traitent leurs enfants comme nos mères d'autrefois, sans plus de souci de l'hygiène et des soins maternels. Ces soins pouvaient suffire autrefois, quand les parents étaient pleins de vigueur, qu'on vivait à la campagne, qu'on chauffait la maison au bois et qu'on travaillait en plein air. Mais aujourd'hui, les parents sont faibles, les enfants viennent au monde déjà maladifs, les maisons sont mal ventilées. Il faut donc aux nouveaux-nés des soins plus délicats.

Ces soins, les pouvoirs publics s'efforcent de vous les faire connaître. Il y a des *gouttes de lait* établies dans presque toutes les paroisses de ville, il y a des consultations médicales gratuites, il y a des expositions pour le bien-être des enfants, il y a même pour eux des hôpital Sainte-Justine de Montréal. Si, avec tout cela, une mère néglige de s'instruire et d'améliorer le traitement qu'elle donne à ses enfants, il est difficile de voir comment elle n'est pas coupable.

Ce traitement plus rationnel, plus hygiénique, produit des résultats fort appréciables. En 1900, il mourait en Angleterre 150 enfants sur mille; en 1910, après une campagne de dix ans contre la mortalité infantile, il n'en mourait plus que 105. On affirme qu'à Westmount, à côté de Montréal, où la population est généralement riche, il n'y a que 22 morts par mille petits enfants. A Montréal, il en meurt encore 191 par mille, bien que depuis quelques années le nombre des morts ait été réduit d'une façon sensible.

Les remèdes suggérés sont nombreux. Les médecins signalent avant tout l'allaitement maternel. Pour des raisons souvent futiles on préfère une alimentation artificielle, un lait parfois contaminé, toujours beaucoup moins proportionné au pouvoir de digestion du bébé.

Il y a ensuite le traitement prénatal, les soins donnés à la mère avant la venue de l'enfant. Par pudeur ou par économie, la consultation médicale à cette époque se généralise bien lentement. Cependant on assure que quarante pour cent des morts précoces viennent de ce que la mère n'a pas reçu, dès les premiers mois, des soins et une direction qu'un bon médecin aurait jugés indispensable. Les professeurs de nos facultés de médecine déplorent amèrement l'ignorance et la négligence de notre population à ce sujet.

Il y ensuite l'hygiène domestique, le grand air, la propreté, les soins élémentaires à donner à l'enfant dès les premiers symptômes d'indisposition. Que de bébés sont littéralement tués par des soins peu intelligents! C'est dans les dispensaires qu'on vous enseignera comment traiter les commencements de maladie.

Surtout, mettez de côté, une bonne fois, tous le sirops calmants. Ce sont des poisons, que les médecins éclairés, dénoncent avec la dernière énergie. Ces sirops enivrent un enfant et le font dormir, mais aussi ils ruinent sa constitution et préparent des rachitiques et des dégénérés.

Renoncez aussi à cette médecine de grand'mère, médecine à *l'huile de castor et au Painkiller*. Des fils de bûcherons ont pu résister à pareils traitements, mais vos enfants ne sauraient les supporter.

Quand votre bébé est malade et que vous êtes dans l'embarras, allez au dispensaire; les gardes-malades diplômées qui s'y trouvent vous renseigneront mieux que toutes les commères du voisinage. Ou bien faites venir le médecin. Quand vous êtes malades, vous c'est un médecin que vous appelez, ce n'est pas une charlatan. Faites de même pour vos petits.

MEADOW PORTAGE

Le correspondant de La Liberté à Meadow Portage souffre d'une telle paresse ces temps-ci que le correspondant de la place voisine Libreville, s'est cru obligé de donner de nos nouvelles. Merci, la leçon profitera et à l'avenir nous ferons notre correspondance.

* * *

Qui donc prétendait l'automne dernier que si notre conseiller était réélu aux prochaines élections, le Meadow Portage continuerait comme par le passé à payer taxes et n'avoir point de chemins.

M.O. Dupas a été réélu de nouveau et déjà les chemins promis sont tous ouverts. Merci à notre conseiller qui a su comprendre nos besoins et y répondre au-delà de nos espérances.

* * *

La majorité de la population de Meadow Portage a été obligée cette année de s'abstenir de voter aux dernières élections. Beaucoup ont été rayés des listes où leurs noms figuraient il y a trois ans. A d'autres qui ont voulu se faire inscrire à temps, on a opposé un refus en prétextant que l'on ignorait dans quel comté ils avaient droit de vote. C'était pourtant une promenade qui manquait d'agrément: faire 15 ou 20 milles aller, autant revenir, car pour la commodité, je suppose, le bureau n'était pas à la porte de chacun ici.

Si l'on nous prend pour des Indiens, que l'on nous donne droit au traité. Ce ne serait que juste. Une consolation: dans le comté plusieurs avaient droit de vote à 2 polls.

* * *

Encore quelques jours d'ouvrages et notre école sera terminée. Si les parents, espérons-le mettent autant d'empressement à y envoyer leurs enfants que les entrepreneurs à la bâtir, nous pourrons nous en féliciter.

Naissance: Eugène-Gabriel Fortin, baptisé le 28 juin. Parrain: M. Eugène Filion; marraine, Mme René Mantah. Nos voeux de longue vie et bonheur au nouveau né.

Méa....

1,358,872.

Le service de la statistique du ministère de la Guerre, maintenant en possession de tous les documents désirables, vient de fixer le chiffre définitif des morts de la France durant la grande guerre. Les pertes de l'armée s'élèvent officiellement à 1,358,892 morts, dont 361,854 disparus.

Comme le nombre des blessés incapables de travailler est au moins le double, on peut se figurer dans quel état se trouve un pays privé soudainement de plus de quatre millions de ses jeunes hommes les plus sains et les plus vigoureux.

Qu'est-ce qui a les yeux, les oreilles, le nez, les pattes et la queue d'un chat et qui n'est pas un chat?—Une chatte.

* * *

Quelle différence y a-t-il entre une pomme de terre et un cheval? La pomme de terre pousse et le cheval tire.

* * *

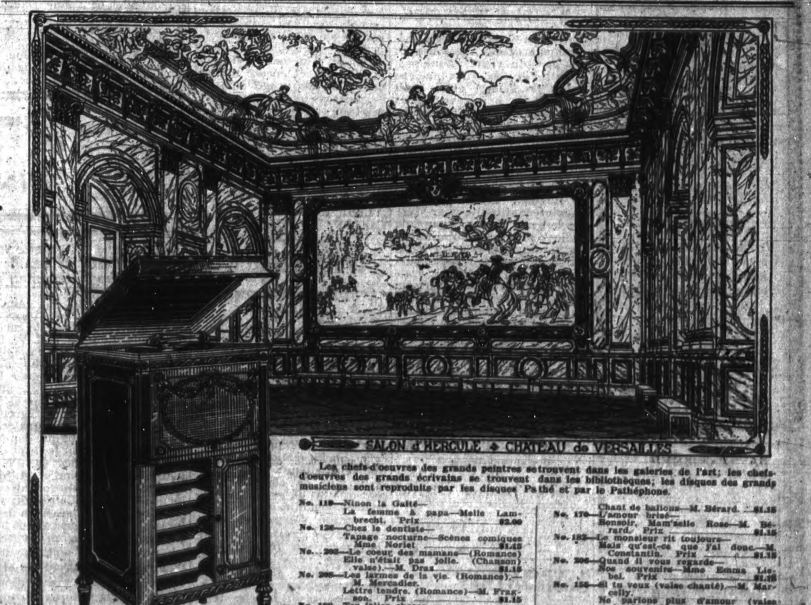
Voici une poire. Comment l'appellerez-vous?— Je la pellerai avec un couteau.

* * *

Pourquoi ferre-t-on les chevaux? —Parce qu'ils ne peuvent se ferrer eux-mêmes.

* * *

gardant le portrait de ses enfants? —Il voit ses petits pains.



PETITES ANNONCES

Tarif: 2 sous par mot. Minimum: 50 sous par insertion. Le paiement doit toujours accompagner la copie de l'annonce.

Les personnes désirant faire un voyage au Canada, aux Etats-Unis ou [illegible] feraient bien de s'adresser à M. [illegible], agent de voyages, [illegible] avenue Provencher, Saint-Boniface, où tous les renseignements voulus leur seront donnés volontiers.

A VENDRE—Plusieurs maisons et lots vacants. S'adresser à J. A. [illegible], bureau de la compagnie [illegible] Lumber Ltée, St-Boniface.

A VENDRE: 100 moutons (Rambouillet), laine brute, 1 tracteur de 12 H.P. avec ses six charrues, 1 gros moulin à vent. S'adresser à Jos. A. Cormier, LaSalle, Man.

MAITRESSE bilingue demandée pour l'école [illegible], La Salle, Man. Secrétaire: E. A. Haide.

ON DEMANDE une bonne pour travail général et soin de deux enfants. S'adresser à Mme Collen, 125 Langside, Winnipeg.

ON DEMANDE—Filles d'expérience sur machines mécaniques pour faire chemises et salopettes. S'adresser: Northern Shirt Company, coin de Cumberland et Edmonton, en face du Parc Central.

ON DEMANDE institutrice pour arrondissement de la Baie Saint-Paul Ouest, No. 334. S'adresser à M. l'Abbé J. A. Bastien, curé. Hauts gages offerts.

ON DEMANDE une bonne à tout faire. Salaire $40.00 par mois avec pension. S'adresser au "Président", 70 avenue Provencher, St-Boniface, Man.

PROPRIETE A VENDRE—Village de Ste-Amélie, maison de 60x25, restaurant, bureau de poste, table de billards, salle à diner et cuisine au rez de chaussée, cinq chambres au premier étage. Glacière et étable. Deux chevaux avec attelages, démocrate et traineau (Bob sleigh). Prix du lot avec bâtisses, sans mobilier, $2,300. Mobilier peut être vendu aussi. Conditions: $2,000 comptant. Le reste à termes faciles. S'adresser à Edouard Lamoureux, Ste-Amélie, Man.

ON DEMANDE une bonne ménagère pour la campagne. De 25 à 35 ans. Famille de trois. Trente piastres par mois. S'adresser à Albert Jeanroy, Springside, Sask.

ON DEMANDE une institutrice bilingue pour le district scolaire Sunland, Cayer, Manitoba. Bon salaire. S'adresser à J. E. Gareau, secrétaire-trésorier.

JUMENT TROUVEE — Noire avec tache blanche sur le front, 4 à 5 ans. Ici depuis le 24 juin. S'adresser à Gustave Chaperon, Notre-Dame-de-Lourdes, section 4, T. 7, R. 8.

LE DISTRICT SCOLAIRE de St-Hyacinth demande une institutrice bilingue. L'école est située au village de La Salle, Man. E. A. Haide, secrétaire-trésorier.

DEUX INSTITUTRICES ou instituteurs canadiens-français sont requis pour l'arrondissement scolaire de Mariapolis. Diplômés, capables d'enseigner le français et l'anglais, l'un dans les grades 1, 2 et 3; l'autre, les grades 4, 5, 6 et 7. S'adresser en mentionnant salaire et références à C. H. Carbonneau, Mariapolis, Man.

A VENDRE—Maison de Pension. Paroisse du Sacré-Coeur. Moderne. 22 chambres meublées et toujours louées. Revenu actuel au-dessus de $300 peut s'améliorer. Propriétaire se retirant vendra le tout pour environ $15,000 [illegible]. S'adresser à C. Buffet, 201, Edifice Somerset, Winnipeg.

A VENDRE—Hôtel meublé, maison de pension, magasin et salle de billard [illegible] Propriétaire se retire [illegible] S'adresser à C. Buffet, 201, Edifice Somerset, Winnipeg.

A VENDRE—Bloc d'appartements avec bon magasin d'épiceries. Très bon revenu pouvant être triplé. Prix et termes raisonnables. S'adresser à C. Buffet, 201, Edifice Somerset, Winnipeg.

A VENDRE—Bonnes maisons à St-Boniface. N'attendez pas la rentrée des classes et rappelez-vous de l'excellence des écoles, couvents et collège de St-Boniface. Installez-vous à l'avance. Prix et termes modérés.

A VENDRE—Très bonnes fermes en pleine exploitation, Manitoba et Saskatchewan, paroisses françaises, à moins de deux milles du village, écoles, couvent, etc., 160 acres, 320 et 480 acres, en culture, avec bonnes récoltes. Propriétaires se retirant vendront avec la récolte à $32 l'acre. Stock et roulant à évaluation raisonnable. Offres au comptant sont sollicitées. Inspection gratuite à tout acheteur sérieux. S'adresser à C. Buffet, 201, Edifice Somerset, Winnipeg.

ON DEMANDE—La vente de maisons, terrains, fermes, fonds de commerce. Donner description complète et tous détails intéressants, avec prix et conditions. S'adresser à C. Buffet, 201, Edifice Somerset, Winnipeg.

EN VOYAGE

Le quatre juillet Mde. Théroux, Mlle. Paule Sala et Brunelle Léveillé partaient pour un voyage dans l'est passant par Minneapolis et Chicago.

LE SOU DE CHARITE CHEZ J. H. HELIE

Selon qu'il a déjà été proclamé ce bon monsieur accorde une déduction sur le profit des articles vendus savoir: un sou de percentage pour Depuis un mois le sou ajouté aux sous a formé le beau montant de $12.87. Louez donc la charité de monsieur Hélie et encouragez encore son oeuvre de bienfaisance en allant acheter à son restaurant: Veus y trouverez vous-même votre profit sur certaines excellentes marchandises qui ont été réduites pour d'ici à la fin du mois.

(*Communiqué.*)

LE VIEUX WINNIPEG

Avec la Grand Central, récemment démoli, est disparu un peu du vieux Winnipeg. C'était l'un des plus anciens hotels de l'Ouest et il avait donné asile à des voyageurs des quatre coins du monde. M.M. Bénard et Martineau en étaient les propriétaires et M. Martineau en a eu la gérance pendant plus de six ans. Il ne l'avait quitté que pour aller prendre charge de son hotel de Hallock, Minnesota, qu'il a maintenant quitté pour vivre sur la terre. Les journaux de Hallock font beaucoup de louanges des services rendus à cet endroit par la famille Martineau, où l'hospitalité vraiment chaleureuse et courtoise qui caractérisait le Grand Central, sous le régime Martineau, était évidemment en vogue. Les journaux de Hallock publient une lettre de l'inspecteur de hotels regrettant le départ de M. Mme Martineau, ainsi que leur fils Edouard, ont au Manitoba beaucoup d'amis qui concernent d'eux le meilleur souvenir.

Un ami

EN VISITE

Mme P. Antaya, 110 rue Laflèche, St. Boniface, est partie pour une visite chez ses parents de la province de Québec et d'Ontario.

ASSOCIATION D'EDUCATION

Choix des Commissaires.

N'oubliez pas que l'assemblée des contribuables pour le choix des Commissaires aura lieu le 19 Juillet prochain.

Que tous les contribuables se fassent un devoir d'assister à cette assemblée et d'y choisir comme commissaires les plus capables et les mieux qualifiés d'entre leurs compatriotes.

Aux Commissaires.

Les Commissaires qui n'auraient pas encore retenu les services d'institutrices pour l'année scolaire qui va s'ouvrir bientôt pourront le faire par notre entremise. Plusieurs institutrices se sont adressées à nous, sollicitant de l'emploi.

Nous nous ferons avec joie les intermédiaires entre les Commissaires et les institutrices encore sans emploi.

SAINT-BONIFACE

Les 17et 18 aout

Sur le terrain de la Maison Provinciale des Soeurs Grises, Avenue Taché, Saint Boniface. Pique-nique et grande tombola au profit des orphelines et des vieillards de l'institution.

Amis bienveillants que la vieillesse et l'enfance intéressent Venez En Foule. La voix du passé dit que l'on ne fait jamais, en vain, appel à votre charité et on compte sur votre sympathique concours.

D'ici à la date mentionnée, surveillez les éditions de journaux; chaque numéro vous donnera de nouveaux renseignements sur cette fête champêtre organisée pour venir en aide à une oeuvre digne de nos plus chaleureux encouragements.

* * *

PIQUE-NIQUE

A St-François-Xavier, le 18 juillet.

C'est par le langage du coeur que nous allons vous inviter tous à venir vous reposer et vous amuser avec nous. Il y a, chacun le dit, peu d'endroits plus accueillants par le décor et les attraits champêtres que St-François-Xavier ni plus favorable à une pareille réunion de famille. Et avec cela, quelle chaude hospitalité vous attend: Que d'agrément, que de comfort, vous sont assurés de par la prévoyance et l'habilité des membres du comité d'organisation.

Venez nous voir et nous encourager; vous ne demandez pas mieux, nous le savons.

Venez vivre, pendant quelques heures, en un si fraternel concours et plaisir, notre délicieuse devise nationale" Je me souviens".

Ce pique-nique est sous le haut patronage d'honneur de M. A.R. Boivin, député du comté d'Iberville.

Le Comité.

Une ancienne suffragette reconnait l'effet détestable du suffrage féminin.

Knoxville, Tenn. 8. —Melle Annie Bock, de Los Angeles, anciennement suffragette enragée, dans une lettre à M. W. K. Anderson, membre de la législature du Tennessee, lui demande de ne pas appuyer la suffragiste. "Le suffrage, dit-elle, amoindrit la femme et la rend grossière". Elle regrette son ancienne activité dans cette sphère, déclarant que depuis que les femmes ont le droit de vote, le nombre des cas d'immoralité, de divorce et de meurtre a augmenté considérablement dans la Californit.

Entre autres choses, la lettre dit: "Une année dans les milieux politiques m'a enseigné que dans la politique les femmes se montrent intolérantes, radicales, révolutionnaires et plus subornables que les hommes et aussi que cette supposée réforme conduit à l'établissement de la coopérative socialiste.

"Depuis le suffrage des femmes, il y a eu une augmentation effrayante de l'immoralité, des divorces et des meurtres en Californie.

"Le souffrage des femmes a rendu les hommes lâches et en a fait des mannequins. Il a amoindri la femme et lui a enlevé sa délicatesse. Si les hommes votaient aujourd'hui sur le souffrage des femmes ils le répudieraient.

"Les suffragettes ont commencé par demander le droit de vote afin qu'il n'y ait que des hommes recommandables pour les charges publiques. Maintenant elles sont à réclamer le droit à la moitié de ces charges.

"Je me repentirai toujours de la part que j'ai prise à l'établissement de ce principe dans la Californie.

"Veuillez persuader vos collègues qu'il ne faut pas appuyer une loi que détestent 90 pour cent des femmes qui sont satisfaites de laisser toute activité politique ou administrative à leurs chers maris, pères, fils et frères."

Un "syndicat achèterait le monopole français du tabac.

New-York, 6. On affirme que la "British et American Tobacco" et un groupe de banquiers européens négocient pour faire l'achat du monopole du gouvernement français sur le tabac évalué à $4000,000,000. Selon le rapport, George J. Whelan, président du Tobacco Products Corpn., James B, Duke, de la "British American Tobacco Company", et Thomas F. Ryan sont intéressés dans les négociations.

Ce rapport dit que M. Ryan s'embarquera bientôt pour compléter les affaires. M. Ryan a dit qu'il s'attend à voir M. Duke et M. Whelan aujourd'hui et qu'il s'embarquera, joudi, pour passer une couple de mois à Paris. Il déclara qu'il n'avait rien de définitivement conclu, cependant.

M. Duke nia qu'il est intéressé dans le plan et déclara qu'il ne voulait pas mettre son argent "dans aucun de ces pays, maintenant".

Il est aussi rapporté que cette vente est considérée par legouvernement français comme un moyen d'aider la patrie à rencontrer sa dette de guerre. Les banquiers d'Angleterre, des Etats-Unis, de France et de Belgique sont dits y être interessés.

Le monopole du tabac donnerait un profit net de $80,000,000.

Sa Sainteté est sympathique à l'Irlande.

Dublin, 7. —Sa Sainteté Benoit XV désire que les droits nationaux de l'Irlande soient reconnus, a déclaré le cardinal Logue, primat d'Irlande, parlant à la cathédrale d'Armagh aujourd'hui. Il a ajouté cependant que le peuple irlandais ne devait jamais s'attendre à régénérer le pays en faisant couler le sang et en commettant le crime. Le pape désire de tout son coeur que le peuple s'abstienne de tout ce qui pourrait enfreindre la loi de Dieu.